Rapport final

Évaluation du programme Slime sur la période 2022-2025

Janvier 2026

Commanditaire :

Marie Moisan, Coordinatrice du programme Slime

Claire Bally, Responsable de projets Précarité énergétique

Réalisation de l'évaluation :

Benoît Simon, Directeur associé et responsable du pôle transition

Julie Quartermaine, consultante senior

Scott Sitbon, consultant confirmé

Théo Bonneville, consultant junior

Théo César, chargé d'étude

Elodie, Courrègelongue, directrice d'étude

SOMMAIRE

1 Introduction générale 3

1.1 La précarité énergétique, une problématique à la croisée des enjeux de transition énergétique et de réduction des inégalités 3

1.2 Présentation du programme Slime 5

2 Objectifs et méthodologie d'évaluation 6

2.1 Objectifs de l'évaluation 6

2.2 Questionnement évaluatif 6

2.3 Une méthodologie coconstruite avec les parties prenantes 8

3 Le Slime fait la preuve de sa plus-value pour les ménages vulnérables (volet 1) 11

3.1 Une action qui touche effectivement des publics en situation de fragilité 11

3.2 La visite Slime comme outil d'amélioration de la situation des ménages 16

3.3 Conclusions du volet 1 21

4 Le Slime constitue un catalyseur pour des politiques de lutte contre la précarité énergétique sans lever tous les freins (volet 2) 24

4.1 Le Slime comme levier de structuration des politiques locales 25

4.2 Les conditions opérationnelles de mise en œuvre 28

4.3 Un modèle économique fragilisé qui impacte la mise en œuvre 35

4.4 Conclusion du volet 2 36

5 Un programme connu et reconnu par l'ensemble de l'écosystème avec des marges de progression opérationnelles (volet 3) 38

5.1 Un dispositif qui produit des effets larges 39

5.2 Le Slime et Cler solutions trouvent leur place dans l'écosystème, mais des marges de manœuvres sont identifiées 44

5.3 Un portage et un accompagnement unanimement salués mais assis sur un outillage à renforcer 47

5.4 Conclusions du volet 3 49

6 Conclusions et recommandations 52

6.1 Conclusions de l'évaluation 52

6.2 Recommandations pour l'échelon national 53

6.3 Recommandations pour l'échelon local 55

1 Introduction générale

1.1 La précarité énergétique, une problématique à la croisée des enjeux de transition énergétique et de réduction des inégalités

Définie par la loi Grenelle 2 du 10 juillet 2010 comme : « *une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat*[1] », la **précarité énergétique est un phénomène causé par de multiples facteurs, sociaux et économiques** qui impactent aussi bien l'environnement que la qualité de vie des ménages. Les ménages vulnérables touchés sont en effet souvent **contraints d'utiliser des sources d'énergie polluantes et inefficaces**. La précarité engendre ainsi une **déperdition énergétique significative et d'importantes émissions de CO_2**. A ce titre, le secteur résidentiel représentait 28% de la consommation finale d'énergie en France en 2022 et presque 16% des émissions de gaz à effet de serre (principalement dues au chauffage)[2].

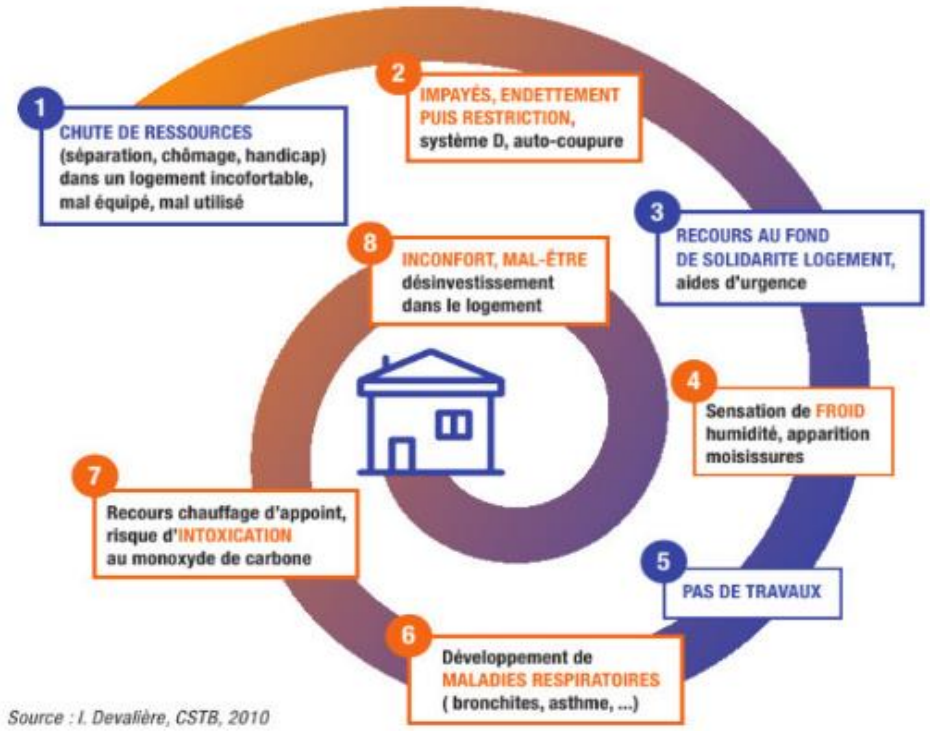

Figure 1 "Spirale" de la précarité énergétique
Source : I. Devalière, CSTB, 2010

[1] *Article 11, LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement*
[2] *Ministère de la Transition Ecologique, SDES, 2022*
[3] *https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924*

Par ailleurs, la précarité énergétique peut être représentée sous **la forme d'une spirale ayant des répercussions sociales et sanitaires**. Les ménages exposés à des difficultés de paiement de leurs factures sont en effet souvent contraints de sacrifier d'autres postes de dépenses, de s'endetter ou de restreindre leurs consommations d'énergie. Ces restrictions ont des conséquences importantes sur leur vie sociale et sur leur santé. Ce phénomène est d'une **ampleur considérable en France avec plus de 12 millions de personnes** qui se trouvent aujourd'hui en situation de précarité énergétique (20% des ménages français) selon l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE). Les chiffres suivants produits par l'ONPE en mars 2023 démontrent l'ampleur du phénomène :



Figure 2 : Chiffres clés de la précarité énergétique, ONPE | Source : (1) Médiateur national de l'énergie, 2023, (2) ANAH, 2023 (3) MTE, 2023 (4) INSEE, 2023 (5) EDF, ENGIE et Total Energies, 2023

Un cadre législatif qui a permis de définir le problème et d'y adosser des leviers d'action

Après la définition de la précarité énergétique par la loi Grenelle 2, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015 a instauré un droit à l'énergie et a fixé un objectif de rénovation énergétique de 500 000 logements par an à partir de 2017. Enfin, la loi Climat et résilience[3] adoptée en 2022 est venue renforcer le cadre d'action contre la précarité énergétique en interdisant la mise en location des passoires thermiques (étiquettes G en 2025, F en 2028 et E en 2034). L'action publique de lutte contre la précarité énergétique en France se fonde sur deux approches complémentaires qui sont :

- **L'approche se concentrant sur l'amélioration des conditions d'habitat**, afin de réduire la consommation d'énergie. Dans ce cadre, **plusieurs aides sont déployées**[4] pour accompagner les ménages dans leurs démarches de diagnostics et de travaux de rénovation énergétique. Des actions **de sensibilisation aux écogestes** sont également déployées en parallèle.
- **L'approche visant à compenser l'inadaptation des ressources des ménages les plus précaires en fournissant une aide au paiement des factures d'énergie** (par exemple le chèque énergie).

Ces démarches rencontrent plusieurs difficultés dans leur mise en œuvre. Il est en effet **difficile de repérer les foyers en situation de précarité énergétique**, et le **non-recours aux dispositifs d'aide** demeure un problème récurrent. Cette **invisibilisation des besoins**

[3] *https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924*
[4] *(MaPrimeRénov', MaPrimeRénov' Sérénité, Éco-prêt à taux zéro, Certificats d'économie d'énergie (CEE), Coup de pouce économies d'énergie, …)*

rend l'intervention publique plus ardue et met en lumière l'importance de se doter d'outils adaptés pour une détection plus fine et proactive.

1.2 Présentation du programme Slime

Le programme Slime, éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE) "précarité énergétique" et porté par Cler solutions, filiale du réseau Cler, est mis en œuvre localement par des collectivités territoriales. Ce programme vise à mettre en cohérence les actions et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique existants sur les territoires sur lesquels il est déployé. Pour ce faire, il s'appuie sur une **méthodologie en trois étapes** qui permet une centralisation des signalements de ménages et une mobilisation de tous les acteurs du territoire pour repérer les ménages et proposer des solutions adaptées à chaque situation :

1. **Le repérage vise à identifier efficacement les foyers** en difficulté énergétique et à **coordonner les actions nécessaires pour les accompagner**. Cela passe par la mise en place d'une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique grâce à la mobilisation d'acteurs locaux qui sont encouragés à identifier et signaler, avec l'accord des ménages, les situations préoccupantes.
2. **Le diagnostic sociotechnique** réalisé au domicile des ménages identifiés vise à évaluer l'état du logement, les habitudes de consommation énergétique et la situation sociale / financière. Les informations collectées sont ensuite enregistrées dans Soli Diag, logiciel conçu par le réseau Cler et mis à disposition des collectivités partenaires pour assurer un suivi dans le temps. Cette visite permet aussi de fournir des **conseils adaptés sur les usages** et **d'installer de petits équipements visant à améliorer le confort** et réduire les dépenses énergétiques.
3. **L'étape d'orientation** vise à accompagner les ménages vers des dispositifs et programmes adaptés à leur situation (travaux de rénovation énergétique, fonds sociaux d'aide aux travaux, médiation…)

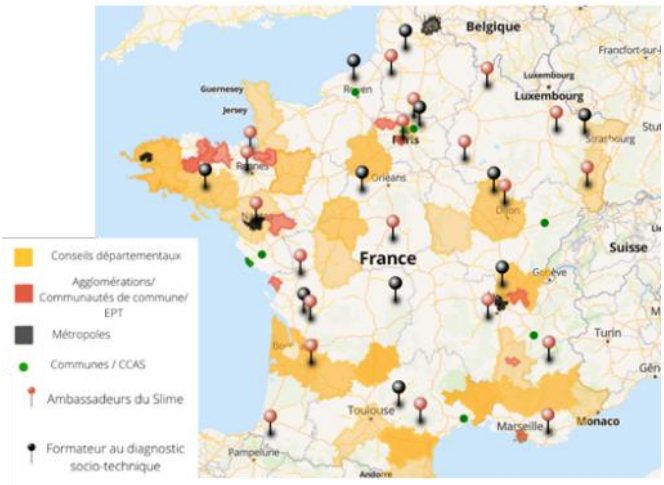

Figure 3 : Carte des collectivités couvertes par un Slime en décembre 2024
Source : https://www.lesslime.fr/carte-des-slime/

Enfin, le succès du programme Slime repose sur la **mise en place de partenariats locaux** rassemblant une **grande diversité d'acteurs**, adaptés aux dynamiques spécifiques de chaque territoire. Par ailleurs, en adhérant à ce programme éligible aux CEE, les collectivités territoriales bénéficient de **financements jusqu'à 70% des dépenses** pour la mise en œuvre du dispositif sur leur territoire. Ainsi, sur la période 2022-2024, ce sont 56 collectivités qui ont mis en place un dispositif Slime au niveau local. Cela a permis à près de 35 000 ménages d'être repérés et orientés vers une ou plusieurs solutions de sortie de leur situation de la précarité énergétique.

2 Objectifs et méthodologie d'évaluation

2.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a été structurée autour de trois principaux objectifs :



Une évaluation du programme Slime qui vise à apprécier sa mise en œuvre et ses effets sur différentes cibles :

- *Sur les ménages en situation de précarité énergétique,*
- *Sur les acteurs et politiques publiques dans les territoires,*
- *Sur les acteurs et politiques publiques au niveau national.*

Elle porte également l'objectif d'identifier et justifier les points forts et faibles pour être un réel outil d'optimisation.



Une évaluation rétrospective d'aide à la décision, pour identifier les opportunités d'améliorations du programme Slime et des axes de développement contribuant à sa pérennisation.



Un enjeu plus intrinsèque de communication et de mobilisation des acteurs, notamment en vue de convaincre les décideurs locaux et nationaux de reconduire le programme et de nouvelles collectivités de le rejoindre.

2.2 Questionnement évaluatif

Pour traduire de façon opérationnelle les différentes dimensions de l'évaluation, nous avons proposé un questionnement découpé en trois volets qui constituent chacun une des phases d'évaluation du programme :

Volet 1 :	QE1 : Dans quelle mesure les solutions proposées par le Slime sont-elles adaptées aux besoins des ménages ciblés ? Ces ménages sont-ils la bonne cible ?

Effets du Slime sur les ménages	QE2 : Dans quelle mesure les solutions proposées mises en œuvre dans les territoires, notamment le soutien renforcé et le suivi N+1 (qui n'étaient pas prévus dans les versions précédentes du programme Slime), ont-elles produit des effets positifs pour les ménages ?
Volet 2 : Évaluer les effets du Slime pour les territoires	QE3 : Dans quelle mesure les différentes évolutions du programme Slime ont-elles permis d'améliorer son efficacité pour les territoires ?
	QE4 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du Slime a permis de faire évoluer les pratiques des acteurs locaux et de pérenniser des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique ?
	QE5 : Dans quelle mesure la mise en place des dispositifs locaux a-t-elle permis de mettre en œuvre des moyens suffisants pour permettre une amélioration de la situation des ménages ?
Volet 3 : Évaluer les effets du Slime à l'échelle nationale	QE6 : Dans quelle mesure le programme Slime a-t-il permis de lancer une dynamique de politiques publiques autour de la lutte contre la précarité énergétique ?
	QE7 : Dans quelle mesure le Slime produit-il des impacts directs, notamment sur la consommation d'énergie, et indirects pour les ménages (santé, emploi, mobilité, etc.) ?
	QE8 : Dans quelle mesure les moyens déployés par Cler solutions sont suffisants et adaptés pour attirer de nouvelles collectivités dans le programme Slime ?
	QE9 : Dans quelle mesure l'accompagnement et les outils proposés par Cler solutions sont adaptés aux besoins et aux attentes des collectivités Slime ?
	QE10 : Dans quelle mesure le cadre institutionnel du programme Slime est-il aligné avec les attentes et les valeurs des différentes parties prenantes ?
	QE11 : Dans quelle mesure le Slime s'insère-t-il en cohérence avec les différentes politiques publiques à destination des ménages en situation de précarité énergétique ?

Le référentiel complet est présenté en annexe.

2.3 Une méthodologie coconstruite avec les parties prenantes

Les enjeux de cette évaluation étaient particulièrement propices à la mobilisation d'une approche mixant méthodes qualitatives (analyse documentaire, entretiens, études de cas…) et plus quantitatives afin de bénéficier d'une bonne complémentarité des outils de collecte d'information. A cette fin la démarche d'évaluation a été structurée en 3 grandes étapes :

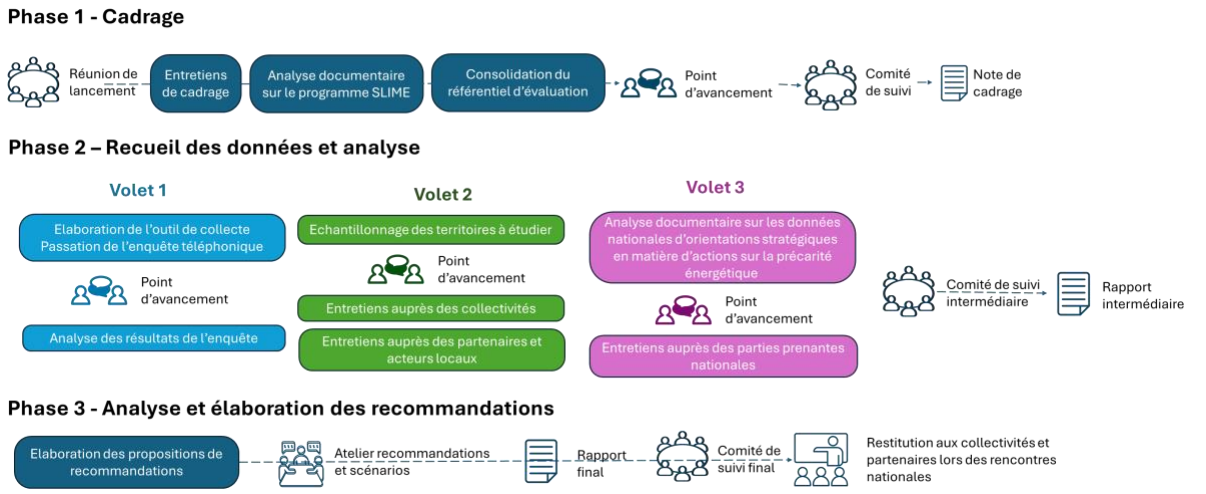

L'ensemble de la démarche d'évaluation a été coconstruite entre les équipes de Cler solutions, du groupement d'évaluation Planète Publique / Cohda et un comité de suivi *ad hoc* auquel participe des représentants de collectivités ayant mis en place un Slime, des partenaires opérationnels de Cler solutions ainsi que la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC). Ce comité de suivi a été mobilisé lors de chaque grande étape du projet : l'établissement du référentiel d'évaluation, la présentation des conclusions intermédiaires et la formulation de recommandations.

Une phase de cadrage a d'abord permis d'aboutir à une première compréhension du programme Slime, de sa logique d'intervention globale, ainsi que les grands enjeux liés à sa construction et son déploiement dans les collectivités. Pour ce faire, des entretiens de cadrage ont été menés avec les membres de l'équipe de Cler solutions et les partenaires institutionnels clés (DGEC, ONPE, etc.) ainsi que des partenaires (GERES, GEFOSAT) et quelques collectivités ayant mis en place un Slime. **Ces échanges ont permis de recueillir les premières perceptions sur le contexte d'émergence,** le modèle de déploiement (appel à programmes), le jeu d'acteurs, ainsi que les freins et leviers identifiés. Ces entretiens sont venus compléter l'analyse documentaire des ressources mises à disposition. Cela a permis de construire **le diagramme logique d'impacts**, une cartographie des acteurs et a nourri **le travail de construction du référentiel établi lors de la réunion du comité de suivi du 26 mars 2025.**

Une phase de collecte a ensuite été déployée pour recueillir les preuves nécessaires aux constats évaluatifs. Dans cette phase, une approche mixte et progressive a été privilégiée. Dans un premier temps, nous avons réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif des ménages accompagnés par le Slime pour les interroger sur les effets de

l'accompagnement qui leur a été proposé et leur satisfaction vis-à-vis de ce dernier. **Ce questionnaire a été construit avec en tête l'enjeu d'assurer une forme de cohérence et de comparabilité avec les études qui ont pu être menées précédemment, notamment une première évaluation du programme menée en 2020.** Ce volet 1 a permis d'interroger 1000 ménages répartis sur l'ensemble du territoire et représentatifs des ménages accompagnés par le Slime. Cette phase de l'enquête s'est déroulée du 12 au 23 mai 2025.

| Situation géographique des ménages interrogés (données fichier SoliDiag)

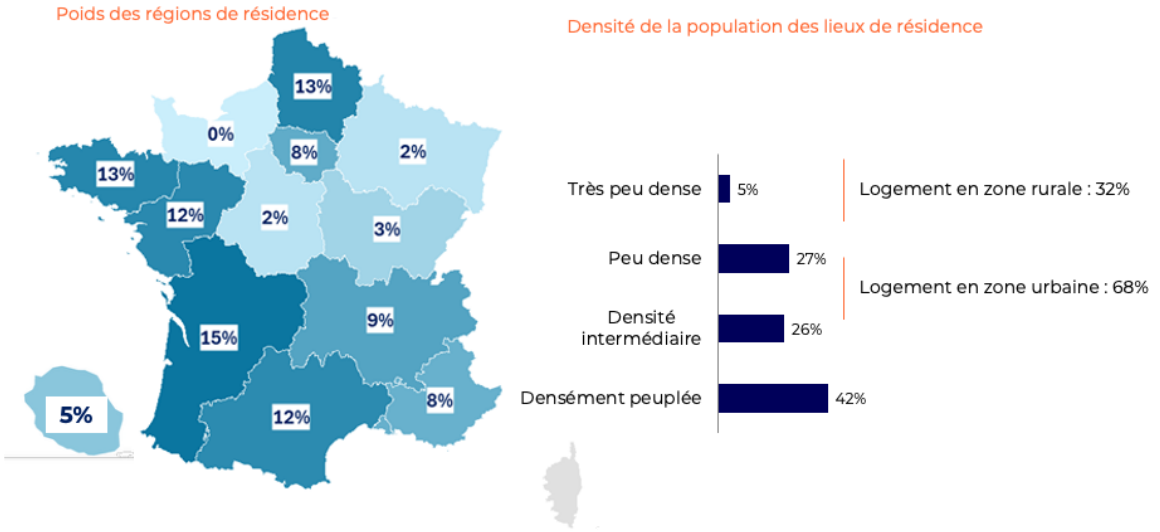

Le deuxième volet de l'évaluation a consisté à interroger quinze collectivités qui ont mis en place des Slime, ainsi que des partenaires opérationnels qui participent à leur mise en œuvre. L'idée de ce temps était d'interroger ces acteurs sur les forces et faiblesses du programme, les enjeux auxquels ils font face dans sa mise en œuvre et son pilotage et les évolutions qu'ils souhaiteraient voir être instaurées.

L'échantillonnage de ces collectivités a été réalisé de sorte à rendre compte de la diversité des situations. Ce choix, fait en lien avec les équipes de Cler solutions, a reposé sur trois critères : le type de collectivité, le type de service qui porte le dispositif et le type d'organisation de ce portage.

Echelles de collectivités	
Région	1
Départements	8
Intercommunalités	4
Communes	2

Typologie des services	
Énergie / environnement	4
Action sociale	4
Habitat	6

Organisation du portage	
Régie	3
Mixte	5
Externalisé	6

Enfin, un troisième volet a clôturé cette phase de collecte de données. Ce temps visait à interroger des acteurs nationaux qui interviennent sur des sujets liés à la précarité énergétique, à l'énergie en général ou aux sujets entourant la précarité et la lutte contre la

pauvreté. Une dizaine d'entretiens ont ainsi été menés avec des acteurs intervenant au niveau national sur ces thématiques.

Pour finaliser cette mission, un atelier de recommandations a été organisé avec le comité de suivi pour travailler collectivement sur les évolutions à apporter au programme. En parallèle, l'équipe d'évaluation a également assisté aux travaux des journées nationales du Slime le 7 novembre 2025.

3 Le Slime fait la preuve de sa plus-value pour les ménages vulnérables (volet 1)



Conclusion

L'évaluation met en évidence une plus-value avérée avec des apports sur le plan social et sanitaire pour les ménages bénéficiaires. L'approche globale du Slime, qui croise diagnostic sociotechnique et accompagnement, **produit des résultats mesurables :** une amélioration notable du confort thermique (+18 points en moyenne) et une remobilisation du pouvoir d'agir, matérialisée par l'accès aux droits ou l'engagement de démarches de médiation.

Néanmoins, l'efficacité du dispositif rencontre une limite structurelle liée à l'état du bâti. L'intervention se heurte fréquemment à l'inertie des propriétaires bailleurs ou à l'absence de solutions de financement pour les travaux de rénovation lourde, ne permettant pas toujours de résoudre durablement les situations de précarité énergétique les plus critiques.

Rappel du questionnement évaluatif

Volet 1 : **Effets du Slime sur les ménages**	QE1 : Dans quelle mesure les solutions proposées par le Slime sont-elles adaptées aux besoins des ménages ciblés ? Ces ménages sont-ils la bonne cible ?
	QE2 : Dans quelle mesure les solutions proposées mises en œuvre dans les territoires, notamment le soutien renforcé et le suivi N+1, ont-elles produit des effets positifs pour les ménages ?

3.1 Une action qui touche effectivement des publics en situation de fragilité

Des ménages plus isolés et plus souvent locataires que la moyenne nationale

L'ambition première du programme Slime est de rompre avec la logique traditionnelle de guichet (où c'est l'usager qui doit faire la démarche) pour adopter une posture active d'« aller-vers ». L'évaluation confirme que cette stratégie a permis de toucher un public spécifique, souvent éloigné des circuits classiques de la rénovation énergétique.

L'analyse des données de l'enquête ménages confirme que le ciblage opérationnel du Slime est en adéquation avec ses objectifs de politique publique. **Le dispositif ne touche pas simplement des ménages à bas revenus, mais bien des ménages cumulant vulnérabilité économique et thermique.**

Les bénéficiaires du Slime présentent des caractéristiques qui permettent d'objectiver une situation de vulnérabilité. Ainsi parmi les ménages accompagnés par le Slime, on note une surreprésentation très importante des ménages monoparentaux. Alors que l'INSEE estimait en 2022 (dernières données disponibles) **que 9,5 % des foyers français étaient composés d'une famille monoparentale, ce chiffre atteint 27,5 % d'après l'enquête** menée par Cohda dans le cadre de l'évaluation.

Cette surreprésentation est accompagnée d'une sous-représentation des couples sans enfants (11 % des ménages accompagnés par le Slime, contre 23,5 % de la population générale) et d'une légère sous-représentation des personnes seules par rapport à la moyenne nationale. **Au global, les ménages composés d'un seul adulte (avec ou sans enfant) représentent plus de la moitié des ménages accompagnés par le Slime.**

Le statut d'occupation permet également de caractériser une certaine vulnérabilité des ménages accompagnés par le Slime. On note ainsi une surreprésentation globale des locataires qui composent 56 % de l'échantillon interrogé par Cohda, contre 40 % de la population générale d'après l'INSEE. **Au sein des locataires, on note également une surreprésentation des habitants du parc social (29 % de l'échantillon Slime, contre 17 % de la population générale).**

Des ménages qui font face à des enjeux d'habitabilité de leur logement

Au-delà de leur situation économique, les ménages accompagnés par le Slime font part de difficultés importantes sur le plan de l'habitabilité de leur logement. Une très large majorité des ménages rapportent des difficultés importantes sur le plan thermique dans leur **logement avec près des trois quarts des personnes interrogées qui rapportent une sensation de froid (73 % des répondants) avant la visite du Slime**. **Dans 89 % des cas, cette sensation de froid est attribuée à une mauvaise isolation du logement.**

Q2. Avant la ou les visites, souffriez-vous du froid en hiver dans votre logement ?
Base : ensemble SAUF ménages de la Réunion, n= 950

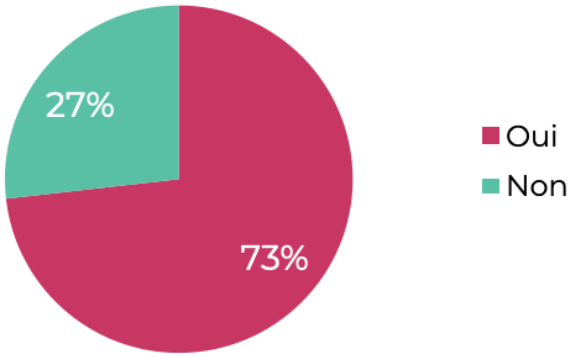

Q3. Était-ce parce que… ?
Base : ménages qui souffrent du froid en hiver, n= 707 – Total > 100% car plusieurs réponses possibles

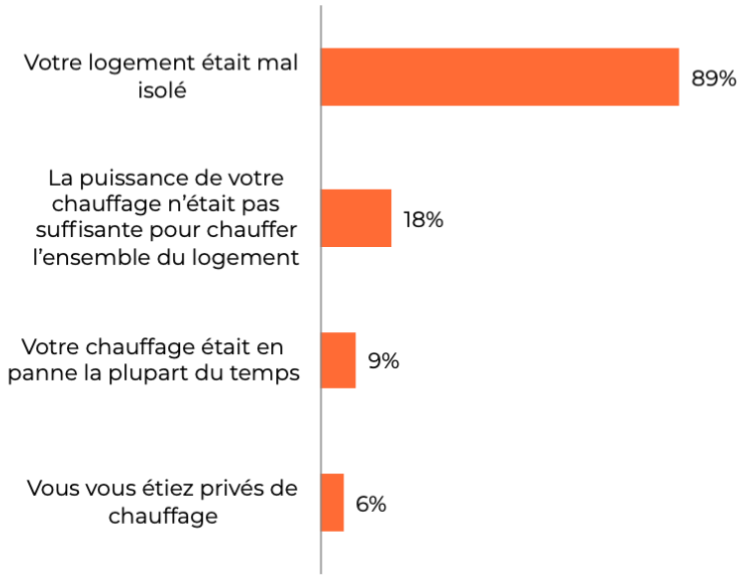

Notons également que les ménages accompagnés par le Slime ont déclaré lors de l'enquête une forte attention à la mise en œuvre d'écogestes. Selon les gestes testés lors de l'enquête, la proportion de ménages qui déclarent les mettre en œuvre varie entre 76 et 95 % avec un faible impact de la visite sur cette pratique.

Q8. Aujourd'hui, faites-vous ces actions ?
Base : ensemble, n= 1000

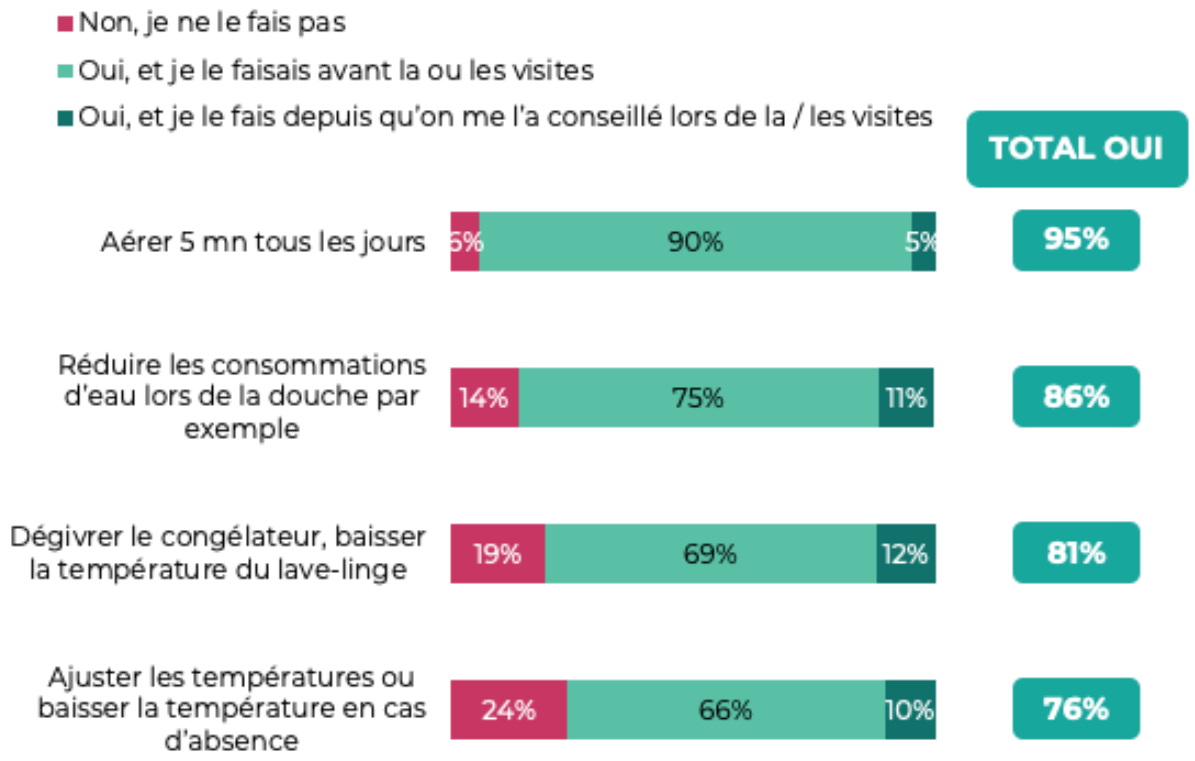

De même, les ménages ont déclaré suivre régulièrement leur consommation d'énergie. Si le suivi proposé par le Slime a contribué à ce résultat, plus de la moitié des ménages interrogés suivait leur consommation avant la visite à domicile.

Q5. Est-ce que vous suivez votre consommation d'énergie ?
Base : ensemble, n= 1000

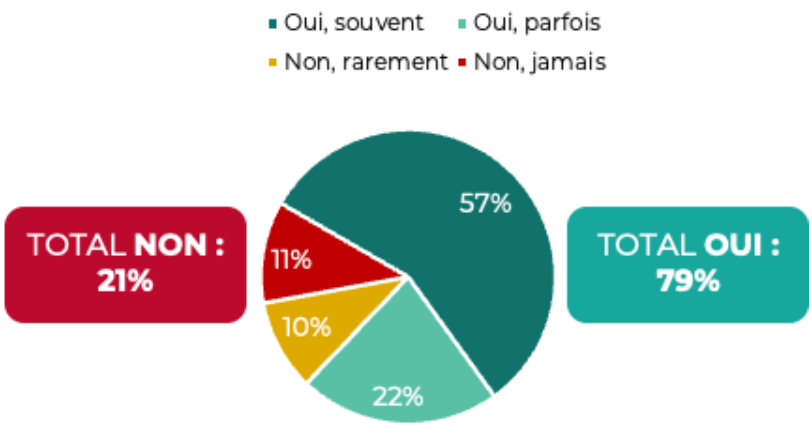

Q6. Diriez-vous que vous faites cela depuis la ou les visites que vous avez reçues ?
Base : ménages qui suivent leur consommation d'énergie , *n= 784*

26% des 1000 ménages effectuent ce comportement depuis la visite.

Globalement, donc les ménages accompagnés par le Slime subissaient une situation de précarité énergétique, malgré une attention forte accordée aux pratiques d'écogestes. La situation de précarité énergétique des ménages accompagnés par le Slime semble donc être moins la résultante de mauvaises pratiques ou mésusages sur le plan énergétique que **leur situation de vulnérabilité économique et/ou de l'état général du logement des ménages concernés.**

Des pratiques de repérages qui permettent de capter des publics avec des besoins avérés

L'analyse des modalités de mise en œuvre met en évidence une approche hybride du repérage. **Le ciblage des ménages au sein du programme Slime s'opère par la combinaison de deux leviers : la mobilisation des réseaux d'acteurs de proximité et l'exploitation de données socio-économiques objectives.**

Le premier levier repose sur l'association d'un dense réseau d'acteurs locaux qui s'appuie sur la connaissance des publics détenue par les professionnels intervenant au domicile ou en proximité immédiate. Leur **présence régulière auprès des ménages leur permet de relever des indicateurs de précarité énergétique** difficilement identifiables administrativement (température réelle du logement, stratégies de restriction, isolement social). Cette entrée plus « relationnelle » favorise les possibilités d'intervention : les ménages sont ainsi **plus enclins à accepter le principe d'une visite à domicile**. Dans ce cadre, le Slime devient une **étape d'un parcours plus global d'accès aux droits, voire une forme de porte d'entrée.**

Conjointement à l'approche relationnelle, les dispositifs locaux s'appuient sur des éléments objectivés de difficultés chez les ménages pour identifier les situations nécessitant un accompagnement de la part du Slime. **La plupart des collectivités font ainsi un lien opérationnel entre le Slime et leurs fonds social pour le logement (FSL) afin d'identifier des ménages en difficultés** ou faisant face de façon récurrente à des impayés sur ce plan. D'autres collectivités ont pu nouer des partenariats plus approfondis avec les fournisseurs d'énergie qui leur transmettent des fichiers de personnes en situation d'impayés. **Dans cette seconde optique, l'accompagnement Slime devient un débouché de démarches engagées par ailleurs.**

3.2 La visite Slime comme outil d'amélioration de la situation des ménages

Un temps de visite source de réponses et de solutions concrètes pour les ménages

L'intervention au domicile constitue la pierre angulaire du dispositif Slime. Plus qu'un simple diagnostic technique, elle se matérialise par une réponse concrète aux besoins du ménage, articulant accompagnement du ménage dans ses problématiques et installation de petits équipements.

Les chargés de visite mettent un accent important sur la pédagogie vis-à-vis des consommations pour augmenter la maîtrise des ménages des sujets liés à l'énergie et plus largement sur le sujet des aides et de la situation du ménage. L'enquête ménage permet de conforter cette orientation, qui fait la preuve de son efficacité et constitue l'un des leviers principaux de la réussite de l'accompagnement Slime.

Ainsi, à l'issue de l'intervention 77 % des répondants déclarent mieux comprendre leurs factures. Comme évoqué, cette clarification s'accompagne chez certains ménages d'un renforcement des écogestes. **Cet accompagnement a également un effet sur les ménages qui ne suivaient pas encore leur consommation, puisque 26 % des ménages accompagnés déclarent suivre leur consommation suite à la visite à domicile.**

Q7. Est-ce que vous comprenez mieux vos factures d'énergie grâce aux conseils qui vous ont été apportés ?
Base : ensemble, hors « Non, je comprenais déjà bien mes factures avant », n= 648

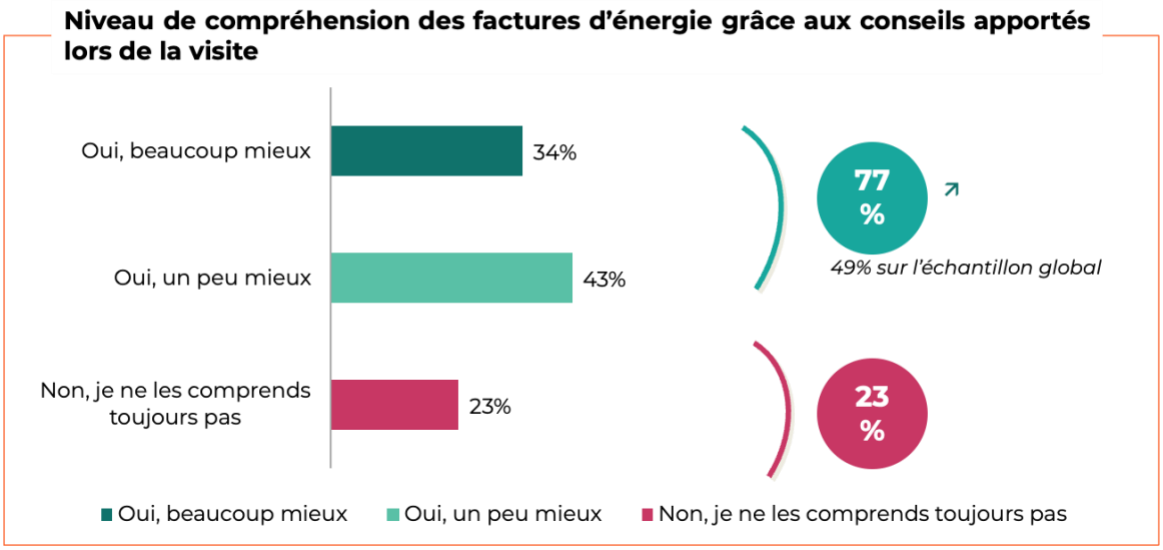

En plus de ces résultats encourageants sur le plan de la gestion de l'énergie, la visite apporte des réponses importantes sur le plan de l'accès aux droits et aux aides sociales. A l'issue de la visite près de 60 % des ménages disent mieux comprendre les aides auxquelles ils ont le droit.

Q10. Diriez-vous que suite à la ou aux visites, vous comprenez mieux les aides auxquelles vous avez droit pour réduire les factures d'énergie de votre logement ?

Base : ensemble, n= 1000

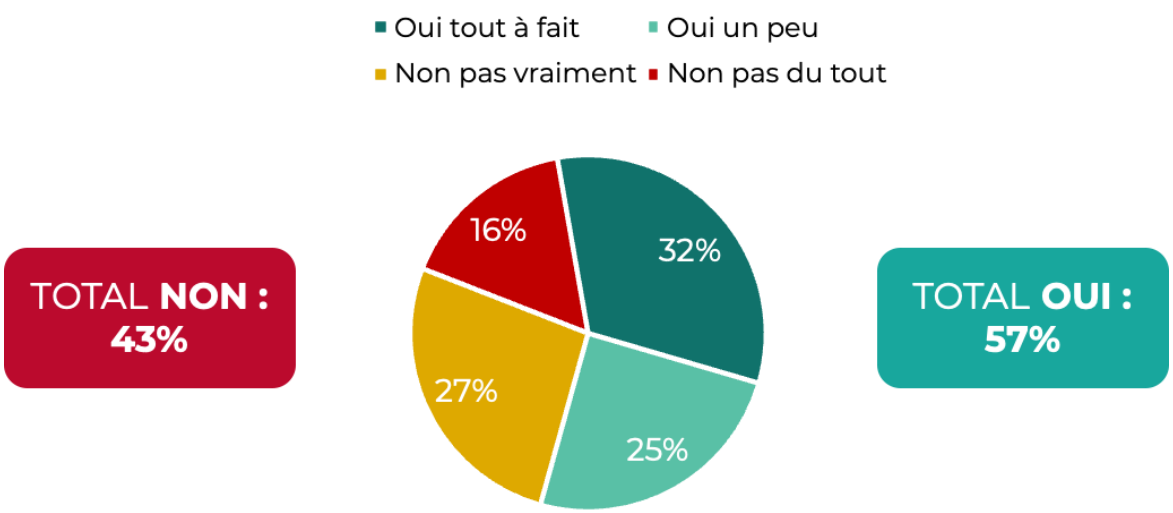

Or, cette compréhension des droits par les ménages est identifiée comme un levier important pour enclencher des démarches et des parcours : les ménages ayant mieux compris leurs droits sont 53 % à enclencher des démarches pour obtenir des aides, contre seulement 37 % de ceux n'ayant pas mieux compris leurs droits.

53% des ménages ayant déclaré avoir mieux compris les aides auxquelles ils ont droit pour réduire les factures d'énergie suite à la visite sont passés à l'action pour les obtenir contre 37% dans le cas inverse.

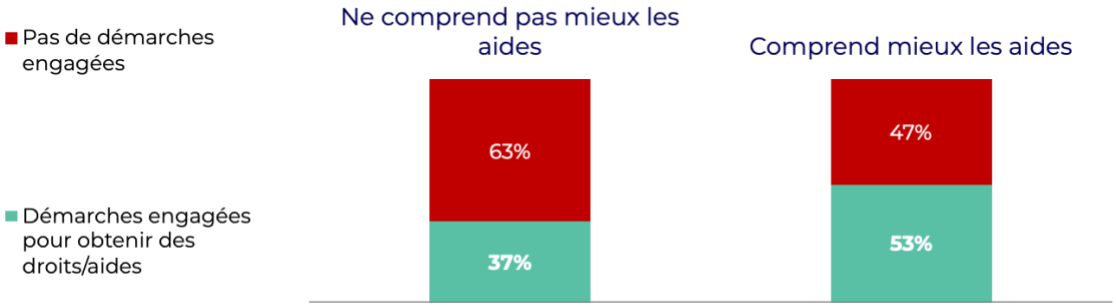

Une réponse partielle sur le sujet de l'habitabilité

Sujet majeur pour les ménages, qui sont 73 % à souffrir du froid en hiver, le confort thermique est une préoccupation importante du programme Slime. Pour répondre à ce sujet, le programme prévoit l'installation de petits équipements économes (kits économie d'eau, ampoules LED, bas de porte, joints). Ces matériels sont jugés utiles ou très utiles par 63 % des bénéficiaires.

Q9. Lors de la visite, vous avez bénéficié de petits matériels de type joints de fenêtre, mousseur, thermomètre frigo. Les avez-vous trouvés utiles ?

Base : ménages qui ont reçu du petit matériel (donnée fichier), n=624

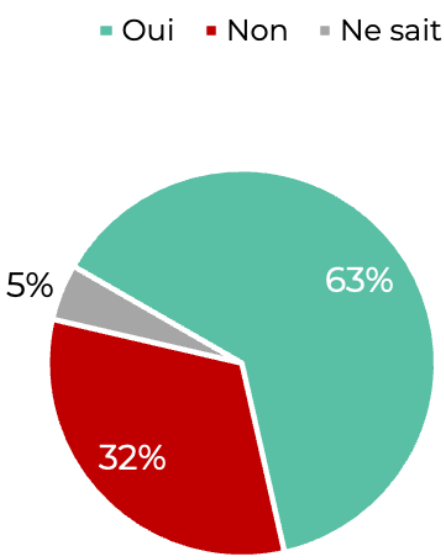

Si ces matériels sont jugés utiles par les ménages, ils ne constituent qu'une réponse partielle au sujet du confort thermique. Comme évoqué précédemment, la principale difficulté à laquelle font face les ménages est liée au bâti de façon plus globale (89 % des personnes souffrant de froid identifiait l'isolation, 18 % la puissance du chauffage). Ainsi, on observe que bien que les petits équipements soient jugés comme utiles, seuls 40 % des ménages ayant bénéficié de petit équipement déclarent ressentir un meilleur confort thermique (35 % sur les répondants), dont 15 % ressentent une amélioration importante.

Q4. Depuis la ou les visites, la sensation de froid s'est-elle améliorée ?
Base : ménages qui souffrent du froid en hiver, n= 682, hors confort déjà correct avant la visite et autres motifs.
Le confort était déjà correct : 0,4%
Autres motifs (déménagement majoritairement) : 3%

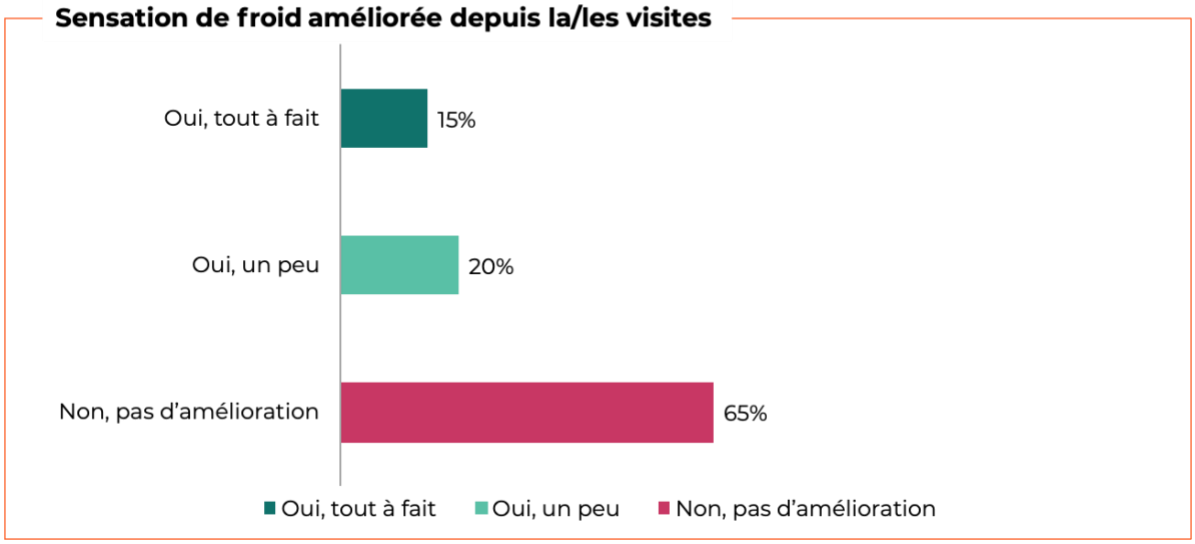

Si la visite en tant que telle et la fourniture de petits équipements n'apportent qu'une réponse partielle à cet enjeu, il est à noter que l'accompagnement proposé par le Slime permet d'enclencher des démarches sur le plan des travaux et du logement. Ainsi :

- 37 % des ménages ont enclenché des actions plus lourdes : réparations (fuites, fenêtre cassée, etc.), travaux d'isolation ou d'équipements (portes, électricité, cumulus, frigo, etc.).
- 15 % des ménages ont déménagé et parmi ceux-ci 37 % attribuent ce déménagement aux conseils prodigués pendant la visite.

Q16. (En dehors des petits équipements installés dont on parlait tout à l'heure], avez-vous initié ou réalisé des travaux d'amélioration du logement de type changement des fenêtres, d'électroménager, isolation, mise aux normes électriques, etc. ?
Base : ensemble, n= 1000 – Total > 100% car plusieurs réponses possibles parmi les « oui »

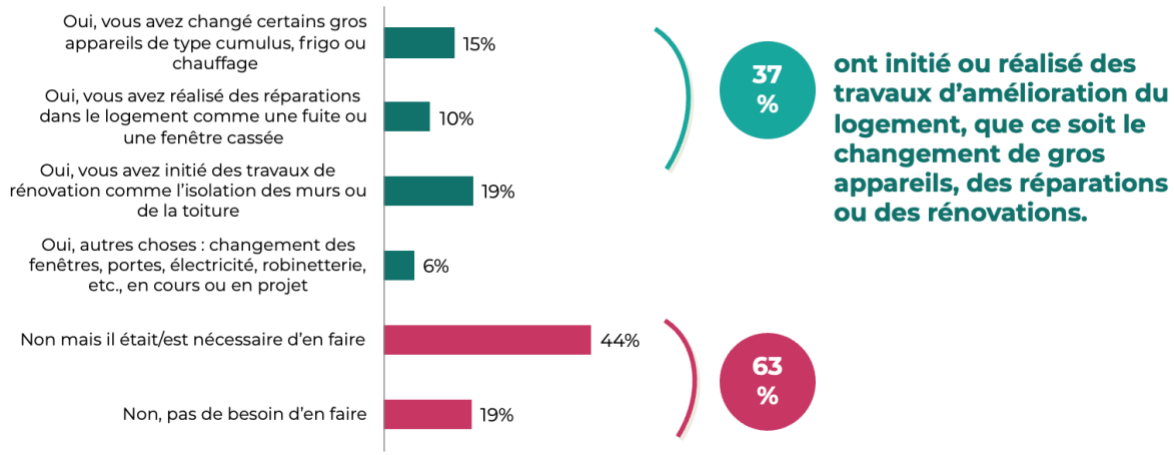

Globalement, donc, l'accompagnement proposé aux ménages dans le cadre de la visite produit des effets positifs pour les ménages aussi bien sur le plan de l'habitabilité du logement qui s'améliore grâce à l'aide des chargés de visites, bien que cela soit limitée par

le contexte lié au bâti. Mais plus globalement, le Slime fait la preuve de son efficacité sur les facteurs qui alimentent la précarité énergétique. Particulièrement, cette action offre des débouchés notables sur le plan de l'accompagnement social et de l'accès au droit. Ce constat entraîne d'ailleurs un regard globalement positif de la part des ménages vis-à-vis du programme et une amélioration de leur situation.

Un programme qui satisfait les ménages et qui est associé à une amélioration de leur confort

Globalement, les ménages portent un regard positif sur l'accompagnement qui leur est proposé dans le cadre de la visite. Cela se traduit de deux façons. D'une part, 84 % des ménages déclarent que les conseils qui leur ont été apportés par le chargé de visite leur ont été utiles et d'autre part, ils ont eux-mêmes contribué à amplifier l'effet de la visite en partageant autour d'eux les conseils qui leur ont été prodigués par les chargés de visite. Ainsi, 55 % des personnes interrogées ont déclaré avoir transmis les conseils reçus lors de la visite à leur entourage.

Q25. Finalement, avez-vous trouvé les conseils apportés par le ou la chargée de visite utiles ?
Base : ensemble, n= 1000

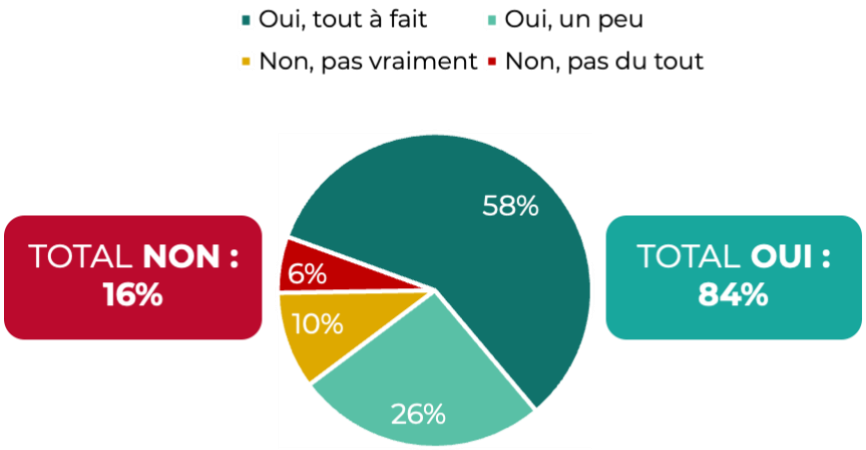

Q28. Enfin, avec du recul, diriez-vous que l'intervention du ou de la chargée de visite a durablement amélioré votre confort de vie ?
Base : ensemble, n= 1000

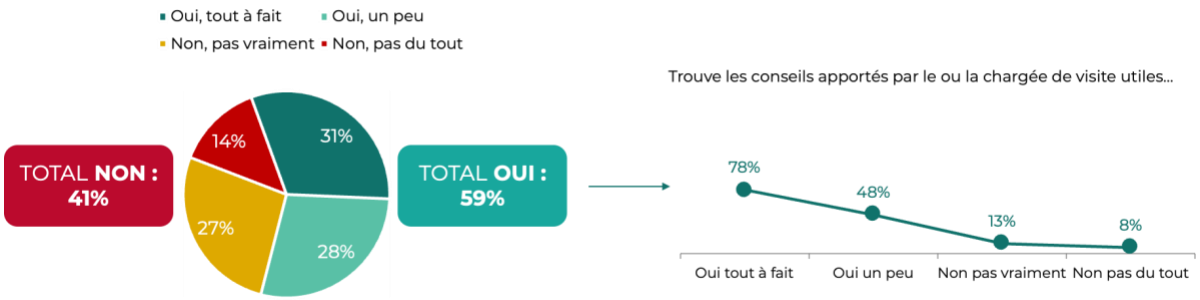

Enfin, de façon générale, les ménages accompagnés par le Slime rapportent une amélioration globale de leur confort de vie.

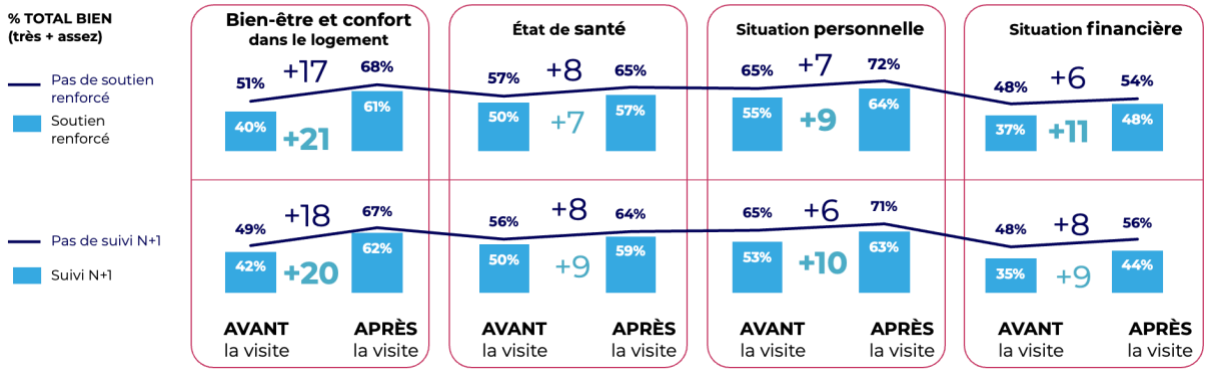

L'analyse spécifique des ménages bénéficiant d'un suivi à N+1 met en évidence une dynamique de progression similaire au reste de l'échantillon. En termes de gain relatif, ces ménages enregistrent une amélioration de leur confort de vie comparable à celle observée pour les autres bénéficiaires. Cependant, leurs indicateurs de situation finale demeurent en deçà des moyennes globales. Ce décalage s'explique par la sévérité de leur situation initiale : ces ménages, sélectionnés pour un suivi prolongé en raison de leur grande précarité, partent d'un niveau de dégradation plus important. Ainsi, bien que l'intervention produise des effets positifs d'une amplitude équivalente, elle ne permet pas de compenser intégralement l'écart initial.

3.3 Conclusions du volet 1

L'évaluation du programme Slime confirme la pertinence de la stratégie d' « aller-vers » adoptée, qui permet de toucher un public cible spécifique cumulant vulnérabilité économique et thermique. Les données recueillies objectivent cette précarité : les bénéficiaires sont majoritairement des ménages isolés et locataires. On observe une surreprésentation notable des familles monoparentales (27,5 % des bénéficiaires contre 9,5 % au niveau national) et des résidents du parc social.

L'analyse écarte l'hypothèse d'une précarité énergétique liée à des comportements inadéquats ou à un manque de sensibilisation. En effet, une grande majorité des ménages **interrogés appliquaient déjà des écogestes et suivaient leur consommation avant l'intervention**. Les difficultés rencontrées, notamment la sensation de froid rapportée par près des trois quarts des usagers, découlent principalement de causes structurelles liées à l'état du bâti et à l'isolation, conjuguées à une fragilité financière.

Pour identifier ces ménages, **le dispositif s'appuie sur une méthode de repérage hybride jugée efficace**. Elle combine une approche relationnelle, mobilisant un réseau d'acteurs de proximité capables de détecter des signaux faibles (température du logement, isolement social), et une approche par la donnée, exploitant des éléments objectifs tels que les fichiers d'impayés ou les sollicitations auprès des FSL. En complément des circuits de repérage et d'adressage par des partenaires des territoires plus anciens dans le programme

ont pu mettre en place des actions d'allers-vers plus proactives avec l'organisation de stands dans des lieux de vie voire même des actions de porte-à-porte et de démarchage pour identifier en direct des ménages qui seraient plus éloignés de l'accompagnement social.

Au-delà du repérage de nombreux territoires Slime proposent des organisations variées pour répondre aux besoins spécifiques des populations qu'ils accompagnent. Ainsi, plusieurs collectivités ont mis en place **des fonds complémentaires pour proposer des interventions en urgence** lorsque d'autres programmes ne sont pas en mesure de prendre le relai dans des délais adaptés. Ces actions permettent ainsi de proposer des **réponses sur mesure aux besoins propres de chaque ménage, au prix d'un important engagement financier de la part des collectivités** concernées et leurs partenaires pour mettre en place ces initiatives. Mais lorsqu'elles aboutissent, elles permettent de proposer des approches et des **solutions adaptées et innovantes, par exemple pour traiter les enjeux de confort thermique d'été** (brasseurs d'air, production énergétique solaire).

Sur le plan opérationnel, **la visite à domicile produit des effets majeurs en matière de pédagogie et d'accès aux droits**. L'intervention permet à une majorité de bénéficiaires de mieux **comprendre leurs factures et les aides disponibles**. En effet, **77 % des ménages déclarent mieux comprendre leurs factures d'énergie grâce aux explications fournies par le chargé de visite.**

De la même manière, le dispositif éclaire un système souvent jugé complexe : **57 % des foyers appréhendent mieux les aides financières et sociales auxquelles ils sont éligibles** pour réduire leurs dépenses. Cet effort de vulgarisation agit comme un véritable catalyseur de passage à l'acte. D'une part, une meilleure compréhension des factures incite fortement les ménages à suivre plus régulièrement leur consommation d'énergie au quotidien. D'autre part, **la clarification des droits favorise concrètement l'accès aux aides : 53 % des bénéficiaires ayant mieux compris le système d'aides ont entrepris des démarches pour les obtenir, contre seulement 37 % pour ceux qui déclarent ne pas mieux les comprendre suite à la visite.** L'intervention du programme génère des bénéfices tangibles qui dépassent le simple cadre technique ou financier pour améliorer globalement les conditions de vie des ménages. En effet**, près de 60 % estiment, avec le recul, que l'accompagnement et les conseils du chargé de visite ont permis d'améliorer durablement leur confort de vie**. Cette appréciation positive s'illustre particulièrement sur le plan du confort thermique. Alors que **73 % des ménages déclaraient souffrir du froid durant l'hiver avant la visite**, principalement en raison de la mauvaise isolation de leur habitat, **35 % d'entre eux constatent aujourd'hui une véritable diminution de cette sensation de froid grâce aux actions entreprises**. Conséquence directe de ces évolutions, le sentiment général de bien-être au sein du logement connaît la plus forte progression parmi les indicateurs mesurés, passant de 47 % d'évaluations positives avant la visite à 65 % après celle-ci.

Cet impact positif rayonne également sur des sphères plus intimes et sociales du quotidien des personnes accompagnées : **68 % des ménages jugent leur situation personnelle de manière positive après la visite, contre 61 % auparavant**. Enfin, bien qu'elle demeure souvent contrainte, la situation financière s'éclaircit pour une partie des ménages

accompagnés**, les évaluations positives passant de 43 % à 51 %, notamment grâce à une meilleure compréhension et un accès facilité aux aides.** Bien qu'on ne puisse pas forcément l'attribuer uniquement au Slime, notons également que les ménages accompagnés voient également leur état de santé s'améliorer avec une progression de * points sur ce plan. **Au global, donc, le Slime fait la preuve d'un apport notable pour l'amélioration de la situation des ménages au-delà du sujet du confort thermique et constitue un déclencheur général qui permet d'améliorer la situation des personnes accompagnées.**

En matière de confort thermique, il est à noter que si les petits équipements fournis (kits économes, LED, joints) sont jugés utiles par 63 % des bénéficiaires, ils ne constituent qu'une réponse partielle aux limites techniques et liées au bâti. Toutefois, l'accompagnement joue un rôle déclencheur : plus d'un tiers des ménages engagent des travaux ou des réparations à la suite du passage du Slime, et 15 % optent pour un déménagement.

L'évaluation a cherché à estimer l'impact du programme sur les consommations énergétiques, bien que l'absence de données de suivi direct impose le recours à des hypothèses basées sur des travaux antérieurs (CD de la Gironde). **Sur la base de du nombre de visites annuelles réalisées entre 2022 et 2025 (11 629 visites en moyenne), le programme générerait une économie d'environ 45,29 GWh/an et 434,73 GWh cumac.**

Ce résultat se décompose en 15,6 GWh/an (149,78 GWh cumac) issus de l'accompagnement et de la pose de petits équipements (concernant 63 % des ménages), et 29,69 GWh/an (284,95 GWh cumac) attribués aux travaux de rénovation déclenchés (37 % des ménages). Ces estimations doivent toutefois être considérées avec prudence. Si elles sous-estiment probablement les gains liés aux simples éco-gestes et réglages, elles imputent intégralement au Slime les économies liées aux travaux.

Globalement, le programme bénéficie d'un taux de satisfaction élevé, avec 84 % des ménages jugeant les conseils utiles. Les bénéficiaires rapportent une amélioration de leur confort de vie, y compris pour les situations les plus précaires suivies à long terme, bien que le niveau de dégradation initial de ces derniers ne permette pas toujours de rattraper la moyenne globale.

4 Le Slime constitue un catalyseur pour des politiques de lutte contre la précarité énergétique sans lever tous les freins (volet 2)



Conclusion

Le programme Slime agit comme un catalyseur pour les politiques locales de lutte contre la précarité énergétique. Qu'il vienne pérenniser une action existante ou initier une nouvelle dynamique, **il permet aux collectivités de structurer une méthodologie de repérage actif et de fédérer les acteurs locaux**. Cette structuration repose sur l'expertise technique et l'animation de Cler solutions, dont la qualité est soulignée par les collectivités et leurs partenaires opérationnels. **Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle est freinée par des contraintes internes**, et le besoin d'un temps d'appropriation important, ainsi que par les difficultés de recrutement et le *turnover* au sein des équipes locales. ***In fine*, la pérennité de l'action reste conditionnée au portage politique local, le dispositif national apportant un outillage méthodologique plutôt qu'une solution « clé en main ».**

L'analyse de la trajectoire du programme révèle une tension entre la consolidation méthodologique et la fragilisation du modèle économique. Sur le plan technique, l'intégration du « suivi N+1 » et du « soutien renforcé » a permis de valoriser des temps d'accompagnement qualitatif. **À l'inverse, les récentes coupes budgétaires pour les collectivités territoriales constituent un frein majeur,** menaçant la viabilité budgétaire des dispositifs locaux. Le modèle de financement via les CEE, bien qu'identifié comme un levier indispensable, **peut s'avérer en décalage avec les attentes et pratiques de acteurs de terrains** (objectifs quantitatifs trop ambitieux et les économies d'énergie pas toujours centrale dans les logiques d'actions des collectivités.)

Volet 2 : Évaluer les effets du Slime pour les territoires	QE3 : Dans quelle mesure les différentes évolutions du programme Slime ont-elles permis d'améliorer son efficacité pour les territoires ?
	QE4 : Dans quelle mesure la mise en œuvre du Slime a-t-elle permis de faire évoluer les pratiques des acteurs locaux et de pérenniser des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique ?
	QE5 : Dans quelle mesure la mise en place des dispositifs locaux a-t-elle permis de mettre en œuvre des moyens suffisants pour permettre une amélioration de la situation des ménages ?

4.1 Le Slime comme levier de structuration des politiques locales

L'analyse des dynamiques territoriales met en évidence le rôle structurant du programme Slime dans l'évolution de la gouvernance locale de la précarité énergétique. **Au-delà de sa fonction première de visite à domicile, le dispositif agit comme un catalyseur permettant de structurer, stabiliser et développer les actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique.**

L'étude des collectivités a permis de faire émerger une forme de typologie de structuration des Slime :

- Des collectivités qui ont identifié un besoin important sur la précarité énergétique et que **le Slime vient accompagner pour le montage et l'outillage des acteurs**
- Des collectivités qui se sont saisies du Slime pour **pérenniser et achever la structuration d'une action existante contre la précarité énergétique**
- Des collectivités **très structurées sur les questions d'habitat** qui **intègrent le Slime à une offre globale pour l'habitat**

Le Slime comme outil de structuration d'une impulsion de terrain

Le profil le plus couramment observé concerne les collectivités qui, bien qu'ayant identifié la précarité énergétique comme un enjeu social majeur, manquaient jusqu'alors d'ingénierie et d'outils opérationnels pour y répondre efficacement. Pour ces territoires, l'action publique préexistante se limitait souvent à des aides financières curatives pour solder les impayés (via le FSL) ou à des initiatives dispersées.

*« Avec ma collègue, on s'est rendu compte de ce que cela génère chez l'individu de vivre dans un habitat pourri, on recevait des gens dont **on entendait le mal-être** mais **il***

nous manquait un outil *pour intervenir au-delà de l'aide financière. »*

Chargé de visite, commune, territoire urbain, portage en régie

« Pour certains services, notamment les services sociaux ***il y a un avant et après Slime*** *(pour les assistantes sociales), c'est un outil essentiel à leur service. Sans ça, on voyait les sujets où on* ***pouvait répondre ponctuellement ici ou là****, mais on n'avait* ***rien de très structuré »***

Porteur, Département, territoire rural, portage externalisé

Dans ce contexte, le Slime ne vient pas simplement compléter une offre existante, mais joue un rôle structurant et fondateur. Il **constitue la brique méthodologique manquante qui permet à la collectivité de passer d'une gestion de l'urgence sociale à une véritable politique structurée sur le sujet de la précarité énergétique.**

Concrètement, le dispositif permet de construire et d'outiller une réponse qui articule les enjeux sociaux des ménages aux enjeux techniques liés au bâti, au logement et à son équipement. Il professionnalise le repérage en formant et en animant un réseau de « donneurs d'alerte » (travailleurs sociaux, associations) qui n'étaient pas mobilisés sur ces enjeux auparavant.

« Les donneurs d'alerte sont arrivés chemin faisant. *Même si on avait des contacts privilégiés au niveau juridique (ADIL) tout était à construire et fidéliser car le Slime était un outil nouveau (…).* ***En fait la difficulté dans le fait de faire connaitre le Slime, c'est d'intégrer la précarité énergétique au panel de missions des travailleurs sociaux*** *qui la considèrent encore comme secondaire. »*

Porteur, *Conseil Départemental, territoire urbain, portage en régie*

« Au début, on n'arrivait pas à atteindre nos objectifs car c'est un dispositif qui prend du temps à démarrer ***: il faut créer et***

structurer le réseau de donneurs d'alerte pour pouvoir monter ensuite en charge. »

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, portage externalisé

A cet égard les collectivités insistent sur **l'importance de s'engager dans la durée**, particulièrement pour des territoires qui ne disposeraient pas d'une action ou d'un réseau d'acteurs déjà constitué. La première année, *a minima,* est lourdement impactée par le besoin de structuration du réseau de repérage, de formation des partenaires à cette nouvelle organisation du travail et plus largement le travail de conviction qu'il faut mener auprès de ces différents acteurs.

Le Slime comme fédérateur d'actions dispersées sur la précarité énergétique

Le second profil type concerne les collectivités qui disposaient déjà d'un socle d'intervention en matière d'habitat (programmes de travaux type PIG, OPAH ou aides FSL), mais pour qui **le Slime vient agir comme le pivot ou le « chaînon manquant » de l'action publique.**

Dans ces territoires, le dispositif ne vise pas à créer une politique en tant que telle, mais à pérenniser et parachever la structuration d'un écosystème existant. Il s'insère en complémentarité des dispositifs de rénovation lourde, souvent jugés trop techniques ou administratifs pour capter les ménages les plus éloignés des institutions. Le Slime apporte ici une plus-value spécifique que les outils classiques ne couvrent pas :

- En amont, il professionnalise le repérage proactif (l'« aller-vers »). Là où les guichets de la rénovation attendent que l'usager se manifeste, le Slime va chercher les ménages « invisibles » à domicile pour qualifier leur besoin et les faire entrer dans le parcours de travaux.
- En parallèle, il traite le volet « immatériel » de la précarité énergétique : l'accompagnement aux usages (éco-gestes), la fourniture de petits équipements immédiats et la médiation locataire-bailleur.
- Il apporte, enfin une réponse complémentaire aux autres politiques publiques, notamment en proposant des démarches d'allers-vers et la constitution de fonds complémentaires qui peuvent prendre en charge des interventions indispensables sur le bâti ou les appareils de chauffage notamment.

Pour ces collectivités, le Slime permet de transformer une juxtaposition d'actions techniques et sociales en un véritable continuum d'intervention, assurant une jonction opérationnelle fluide entre le diagnostic social et la rénovation technique du bâti.

Un modèle plus rare de fonctionnement du Slime intégré

Enfin, un modèle d'organisation plus rare que nous n'avons observé que sur 2 territoires repose sur ce que l'on peut qualifier de portage intégré, généralement structuré autour d'un guichet unique. Dans cette configuration, la collectivité coordonne ses services et ses partenaires au sein d'une instance de traitement commune. Différents acteurs tels que les services d'hygiène,

les travailleurs sociaux, CCAS, les gestionnaires du FSL et les organismes bailleurs se retrouvent ainsi interconnectés.

Cette structuration vise à proposer une offre de service décloisonnée concernant les problématiques liées à l'habitat. Pour le ménage bénéficiaire, ce modèle centralise les démarches d'accompagnement à travers un point d'entrée unique, limitant la multiplication des interlocuteurs institutionnels et la répétition des démarches administratives. Les signalements et les demandes sont réceptionnés par ce guichet central, qui se charge ensuite de répartir les sollicitations de visites à domicile entre les opérateurs mandatés sur le territoire.

Par ailleurs, cette organisation favorise le traitement simultané des différentes situations de vulnérabilité par des réorientations internes. Le repérage d'un ménage permet, par exemple, de déclencher un diagnostic sociotechnique lié aux factures d'énergie, tout en mobilisant conjointement les services compétents si une problématique de moisissures ou d'habitat indigne est détectée. **Le modèle intégré vise ainsi à limiter le fonctionnement en silo des dispositifs locaux, avec pour objectif d'apporter une réponse transversale aux difficultés de logement et d'améliorer la lisibilité de l'action publique pour les usagers.**

A noter que dans ce fonctionnement, le Slime n'est pas proposé comme un service à part entière et identifié en tant que tel. Dans ce modèle, un ménage donné sollicite un accompagnement de la part du guichet unique qui s'organise pour proposer aux ménages l'accompagnement le plus adapté à partir des éléments qu'ils fournissent.

4.2 Les conditions opérationnelles de mise en œuvre

Une mise en œuvre complexifiée par un enjeu de risques psychosociaux

L'efficacité du déploiement local du dispositif Slime repose sur deux facteurs interconnectés : la stabilité des équipes et la compétence des profils des agents et chargés de visite mobilisés. Le cœur du modèle Slime repose en effet sur l'alliance de compétences d'intervention sur les domaines sociaux et techniques.

L'alliance de ces deux compétences, qui font la force des interventions Slime, engendre des difficultés pratiques pour les collectivités. Pour répondre à ce besoin, trois solutions sont adoptées :

- **Le recrutement de profils disposant de ces deux compétences.** Ce cas est plutôt rare et les agents disposant de cet atout sont parfois décrits comme étant « des moutons à 5 pattes ».
- **Un travail de formation technique pour les agents aux compétences sociales et vice-versa**. Il s'agit du cas le plus couramment observé dans les territoires. Il pose néanmoins un enjeu fort, certaines collectivités estimant que l'offre de formation proposée par Cler solutions n'est pas optimale de ce point de vue. L'enjeu pour elles tient à la fois aux contenus qui ne sont pas toujours exhaustifs sur les points qui leur sont utiles et l'organisation pratique des formations qui n'est pas toujours alignée avec les possibilités des agents.

« S'il y a peut-être un point à améliorer c'est le sujet de la formation (…) L'exemple typique c'est la formation DST. La maquette a l'air géniale, ***mais 30 heures et quelques… Vue la charge qu'on a c'est pas possible****. »*

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, portage externalisé

« Ce qu'il va nous manquer ***c'est les « petites ressources »****. Les outils qui sont mis à disposition sont bien, mais c'est plutôt des gros trucs un peu lourds. Il faudrait travailler à des outils plus souples. Typiquement des* ***guides, des petits MOOC, des petites fiches pratiques*** *dans lesquels on peut venir piocher un peu au fil de l'eau »*

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, portage externalisé

- **Une articulation de profils différents pour apporter des réponses aux différents besoins des ménages**. Certaines collectivités vont ainsi nouer des partenariats avec plusieurs structures pour pouvoir **proposer des actions différentes** (plus tournée vers l'action sociale ou les aspects techniques) **aux ménages selon les besoins identifiés**, voire organiser des actions **de partage et de formation de façon horizontale entre agents**. Certaines collectivités vont même jusqu'à mettre en œuvre des visites conjointes avec deux chargés de visites disposant des deux compétences.

Quelle que soit la solution adoptée, l'ensemble des collectivités interrogées ont rapporté une même difficulté dans le recrutement et le maintien en poste des chargés de visites. Outre les enjeux structurels propres au monde du travail social largement connus, la visite à domicile a régulièrement été présentée comme source de risques psychosociaux pour les agents concernés.

Les chargés de visite pointent ainsi deux sources d'usure professionnelle dans le cadre de ces missions. La première tient à ce que la littérature médico-sociale décrit sous le terme de « fatigue compassionnelle[5]». Les collectivités rapportent ainsi la « dureté » pour les agents de l'exposition à des situations de détresse importante. Particulièrement les situations de foyers monoparentaux et d'enfants dans un habitat dégradé sont soulignées comme ayant un retentissement particulièrement fort sur les agents. Les collectivités interrogées

[5] Issu des sciences infirmières, ce concept vise à décrire l'état de fatigue psychique liées à une exposition répétée à des situations de souffrance et de détresse d'autrui. Cette situation est généralement associée au *burn-out*.

soulignent également une accélération de ce phénomène avec des situations de ménages de plus en plus dégradées, notamment depuis le pic d'inflation de 2022.

Ces risques psychosociaux entraînent des difficultés pratiques pour la mise en œuvre du programme sur le terrain. Outre le *turn over* important des équipes, plusieurs collectivités rapportent avoir adopté des rotations au sein des équipes pour limiter l'exposition de chaque chargé de visite aux situations les plus dures. Concrètement ces organisations reposent sur l'alternance de périodes de visites et de périodes « en chambre ».

*« On voit bien **que la situation se dégrade**. C'est de plus en **plus dur pour les familles,** donc c'est de plus en plus dur pour les équipes. **On est obligé de mixer les temps de travail** pour leur faire voir un peu autre chose, pour pas qu'ils soient en permanence confrontés aux mêmes difficultés »*

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, territoire en guichet unique

*« Une autre difficulté qu'on a, **c'est d'être parfois un peu impuissant**. Les chargés de visite vont chez des gens… **Le frigo est vide, les murs moisis, y'a des enfants dans le logement**. Et nous on fait ce qu'on peut et c'est très partiel. **A force ça use**. »*

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage en régie

*« Nous dans notre organisation, **on envoie systématiquement deux personnes, au moins pour la première visite**. Quand on est à domicile **on voit des trucs**… Être deux c'est important pour s'épauler, partager. Puis parfois, on a des sujets d'agressivité quand on a des gens en détresse, c'est pas trop d'être deux. »*

Chargé de visite, commune, territoire urbain, portage en régie

Un cadre administratif qui peut compliquer le travail quotidien

Parallèlement à ces enjeux humains, le pilotage de l'activité repose sur l'utilisation d'outils de suivi dédiés, en particulier le logiciel SoliDiag. Si la nécessité d'un reporting standardisé est unanimement admise pour permettre la consolidation nationale des données et justifier les financements, l'appropriation de ces outils reste très hétérogène selon les territoires.

Pour les nouveaux entrants ou les petites équipes, l'appropriation de l'outil et des démarches liées est décrite comme une « marche à franchir » qui peut être haute. Si cela varie d'un territoire à l'autre et d'une équipe à l'autre, un certain consensus se dégage autour de l'idée que SoliDiag nécessite un temps d'apprentissage et d'appropriation, voire un besoin de formation spécifique.

> « ***J'espère qu'on touchera plus trop à SoliDiag***. *Vraiment ça a été un vrai boulot de s'y mettre et de se faire la main dessus. C'est un peu pénible, c'est pas notre métier, donc on fait avec mais faut arrêter un peu là-dessus* »
>
> *Pilote, Conseil Départemental, territoire rural, externalisé*

Une tension réelle est ainsi relevée entre le temps consacré au reporting administratif et le temps disponible pour l'animation de terrain et le partenariat. Cette charge est particulièrement lourde pour les structures disposant d'effectifs réduits, avec le sentiment que le temps consacré au reporting peut parfois empiéter sur les temps de visites. Néanmoins, lorsque l'outil est maîtrisé et que les équipes sont formées, après une phase d'adaptation, il finit par être intégré comme une pratique courante structurante, bien que des demandes d'évolution persistent pour le rendre plus personnalisable et moins chronophage. L'enjeu est donc de trouver un équilibre pour que l'outil de pilotage serve l'action locale sans l'étouffer sous la contrainte administrative.

Un outillage à l'appropriation hétérogène

L'intégration de la tranche « **soutien renforcé** » se heurte à des difficultés de définition et d'appropriation selon les territoires. Pour certains acteurs, les contours de cette notion demeurent flous, recouvrant des réalités d'accompagnement très variables qui peuvent aller d'une simple démarche de cinq minutes à une mobilisation d'une demi-journée entière. Ce flou est d'autant plus visible que les outils de suivi nationaux sont parfois perçus comme inadaptés pour comptabiliser la réalité de ce soutien, certains travailleurs sociaux estimant que le logiciel sous-évalue grandement le travail d'accompagnement global réalisé en interne.

> *« On a une problématique vis-à-vis des règles du Cler, nos opérateurs n'ont pas bien investi cette mission. On n'atteint pas les 20 % du soutien renforcé, on fait autre chose en termes d'accompagnement. »*

Porteur, intercommunalité, territoire mixte, portage externalisé

« On n'a jamais trop compris le soutien renforcé ce que ça recouvre. Nous on valorise le financement des artisans dans ce cadre. »

Chargé de visite, Métropole, territoire urbain, portage en régie

Le suivi N+1 est globalement perçu comme une étape indispensable pour mesurer l'impact réel de l'intervention dans la durée, vérifier la mise en œuvre des préconisations (adoption des éco-gestes, réalisation des travaux) et évaluer le confort retrouvé. Certains territoires s'approprient cette mesure avec une grande flexibilité, estimant que le délai d'un an n'est pas toujours opportun et préférant recontacter les ménages au bout de trois mois ou, à l'inverse, comptabiliser des retours spontanés des bénéficiaires en année N+2 ou N+3.

Toutefois, la mise en œuvre de ce suivi soulève d'importantes contraintes opérationnelles. Dans les territoires ruraux, les opérateurs font état de difficultés à maintenir le contact avec les ménages, évoquant une certaine réticence culturelle à accepter une seconde intervention au domicile. De plus, le modèle de financement de cette tranche forfaitaire est vivement critiqué. Le mécanisme conditionnant le paiement du suivi N+1 à l'atteinte d'un seuil de 15 % des visites de l'année précédente est jugé inéquitable par certaines collectivités, car il contraint les structures associatives à travailler sans garantie de rémunération si ce palier global n'est pas atteint.

« Le principe de la seconde visite, c'est top. Le but sur l'année est de mettre en place ce qui a été décidé dans les comités de suivi, la visite N+1 marque la fin de l'accompagnement ».

Opérateur associatif, Département, portage mixte.

« N+1 plus compliqué, car c'est difficile de garder contact. [...] Cela impacte les N+1 : avec la mentalité rurale, les gens n'aiment pas trop qu'on vienne à leur domicile donc on perd des gens »

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage externalisé

Un outillage apprécié mais insuffisamment complet et accessible

Sur le plan de la formation et de la montée en compétence, l'offre est jugée pertinente mais parfois insuffisante face à la complexité croissante des situations rencontrées. Les webinaires et guides méthodologiques sont utiles, mais les chargés de visite, souvent confrontés à des situations de détresse sociale aigüe ou à des pathologies du bâti complexes, expriment des besoins de formations plus poussées.

Les demandes concernent tant les aspects techniques (systèmes de chauffage spécifiques, pathologies du bâti) **que la posture sociale et la gestion des situations difficiles** (santé mentale, syndrome de Diogène, protection de l'enfance). L'homogénéisation des pratiques reste un défi, notamment dans les territoires où le portage est assuré par des consortiums d'acteurs aux cultures professionnelles différentes (techniciens du bâtiment vs travailleurs sociaux). Cler solutions joue ici un rôle d'impulsion, mais la traduction opérationnelle en formation continue repose souvent sur les capacités locales.

« C'est un travail qu'il a fallu faire : certains mettent l'accent sur l'accompagnement éducatif et accompagnement facture, les autres vont être beaucoup plus sur le bâti et le technique. ***Il a fallu faire des passerelles pour faire évoluer un peu les pratiques, il y a eu un enjeu d'homogénéité des pratiques. »***

Porteur, Commune, territoire urbain, externalisation

« ***Il nous manque du contenu sur l'approche sociale,*** *notamment sur la protection de l'enfance. On a beaucoup de sujet là-dessus et c'est assez dur à vivre pour les équipes d'être démunies là-dessus.* ***On est vraiment intéressés pour avoir vraiment plus d'outils là-dessus ».***

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, portage en régie

En matière de **communication et de prospection**, le bilan est également contrasté. Les outils opérationnels mis à disposition (flyers, affiches, guides) sont jugés de qualité et facilitent le travail de terrain des chargés de visite. Cependant, en ce qui concerne la visibilité institutionnelle du programme, un déficit de notoriété est relevé. Plusieurs acteurs

estiment que **le Slime manque de visibilité auprès des décideurs publics et du grand public, et qu'une stratégie de communication nationale plus offensive (« coup de com' ») serait nécessaire pour asseoir la légitimité du dispositif et faciliter le recrutement de nouvelles collectivités**. Actuellement, l'extension du réseau semble reposer davantage sur le bouche-à-oreille et l'interconnaissance entre techniciens que sur une prospection structurée touchant des territoires « vierges » de toute politique de précarité énergétique.

*« Avec le réseau RAPPEL et le Cler on a des **outils très riches pour notre pratique quotidienne**. On utilise un peu tous les outils qui sont proposés **et on en est globalement satisfaits**, pas trop de truc à signaler de ce côté-là »*

Chargé·e de visite, commune, territoire urbain, portage en régie

*« Pour nous en interne, on regarde régulièrement le site internet avec les actus, les infos, les REX… **C'est bien c'est clair** »*

Pilote, Conseil Départemental, territoire rural, organisation mixte

*« **Personnellement, je referais un bon coup de com' au niveau national. On a besoin de plus de visibilité, on a besoin d'être mieux repéré et connu**. Quand on dit « Slime », les gens ne voient pas toujours très bien ce que c'est. Sans aller jusqu'à la notoriété de Ma Prime Rénov', y'a de la marge »*

Pilote, commune, territoire urbain, externalisation

Enfin**, la dimension évaluative**, portée notamment par le kit d'évaluation et la démarche de suivi N+1, peine à s'ancrer comme une pratique systématique et homogène. Si l'intérêt théorique de mesurer l'impact des visites à moyen terme est partagé, la mise en œuvre se heurte à la réalité opérationnelle : manque de temps, difficultés à recontacter les ménages précaires, *turnover* des équipes. A ce stade, les collectivités interrogées n'ont pour la très large majorité pas mis en place de démarche d'évaluation structurée. Nous entendons par là une approche structurée qui vise à formuler un jugement normatif sur la mise en œuvre du programme dans leur territoire. Néanmoins, l'évaluation menée fait apparaitre qu'une pierre indispensable est posée à travers des démarches de suivi stabilisée et une

documentation importante produite sur le réalisé. Dit autrement, si la plupart des collectivités n'ont pas encore mis en place des démarches précises d'évaluation, elles disposent pour la plupart des pré-requis qui permettront d'aborder sereinement cette étape du développement du programme Slime.

4.3 Un modèle économique fragilisé qui impacte la mise en œuvre

La viabilité économique du modèle Slime à moyen terme constitue un point de vigilance majeur pour l'ensemble des porteurs de projet. Si le financement par le mécanisme des CEE a agi comme un levier indispensable de déploiement du dispositif, il est vécu par les collectivités comme une source d'incertitude forte.

Particulièrement, les collectivités expriment une inquiétude vis-à-vis du manque de visibilité à moyen/long terme. Au vu du fonctionnement du programme et des besoins de formations et de montée en compétence des personnels, il semble important pour les collectivités de disposer d'une visibilité budgétaire claire sur 4 à 5 ans. Le manque de visibilité sur la reconduction des programmes nationaux fait craindre pour certaines collectivités un effet de « stop-and-go » administratif et financier.

Cette inquiétude sur la visibilité à moyen terme s'accompagne également de craintes sur les niveaux de financements eux-mêmes. Le passage d'un taux de financement de 70 à 50 % a été décrit comme une fragilisation d'un programme dont l'assise politique est décrite comme relativement fragile pour beaucoup de collectivités, particulièrement dans un contexte budgétaire incertain. Cette érosion du taux de financement a déjà pu avoir des effets, avec au moins une collectivité qui a mis fin à son programme Slime et une autre qui était en cours de candidature et qui n'a pas pu obtenir les arbitrages financiers nécessaires.

Les autres collectivités interrogées sont unanimes dans l'expression d'inquiétudes autour de l'évolution des financements. L'obtention des ressources nécessaires au déploiement du Slime est souvent décrite comme « un combat permanent » qui ne peut être « gagné » que parce que l'apport financier des CEE est conséquent. Plusieurs collectivités ont ainsi fait part de leurs vives inquiétudes et d'une possible disparition de leur programme Slime si l'apport des CEE venait à passer en dessous des 50 %.

*« **Les recettes c'est une question de vie ou de mort pour les Slime.** [...] Aujourd'hui ça devient critique pour ceux qui ont des difficultés budgétaires, les recettes vont forcément baisser. Clairement, le risque est que le Slime soit amputé, voire disparaisse. »*

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage externalisé

« Déjà avec l'aide, c'était un arbitrage pas facile à aller chercher. Le deal

c'était à 70 %. Là maintenant on est à 50%, ça a déjà pas été facile. ***En dessous de 50% le risque sera grand de voir le programme disparaître »***

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage en régie.

Face à ces défis, la pérennisation des équipes devient un enjeu critique. Le maintien d'une ingénierie qualifiée (coordinateurs, chargés de visite) est menacé par cette volatilité budgétaire. De nombreux acteurs plaident ainsi pour une sécurisation des financements, soit par un retour à des taux de prise en charge plus élevés et un élargissement aux ménages modestes, soit par l'intégration du Slime dans le budget pérenne des collectivités (droit commun) pour sortir de la logique d'appels à projets successifs.

4.4 Conclusion du volet 2

L'analyse du dispositif Slime met en évidence son rôle moteur dans la structuration des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique. Son intégration s'adapte au niveau de maturité de chaque territoire : il constitue une brique fondatrice pour les collectivités nécessitant un outillage de départ, ou agit comme un élément fédérateur pour celles cherchant à consolider des actions préexistantes. En dépassant la simple logique d'aide financière curative, le programme permet aux acteurs publics de lier plus efficacement les dimensions sociales et les contraintes techniques liées à l'habitat.

La mise en œuvre de cette dynamique repose avant tout sur la professionnalisation du repérage et la constitution d'un réseau solide de donneurs d'alerte. Si ce travail d'animation territoriale exige un investissement temporel important, particulièrement lors de la première année de déploiement, il s'avère indispensable pour intégrer la précarité énergétique aux missions des travailleurs sociaux et ancrer le dispositif dans la durée.

Enfin, le programme se distingue par sa capacité à combler les angles morts de l'action publique traditionnelle grâce à une démarche proactive d'« aller-vers ». Il permet d'atteindre les ménages invisibles pour les institutions classiques et d'apporter des réponses complémentaires à travers l'accompagnement aux usages, la médiation, ou encore la mise en place de fonds d'aide aux travaux et d'appui à l'auto-réhabilitation. Le Slime permet ainsi aux collectivités de transformer une juxtaposition d'initiatives dispersées en un véritable continuum d'intervention, assurant la transition entre le diagnostic social à domicile et l'orientation vers la rénovation technique du bâti.

Sur le plan opérationnel, la mise en œuvre du dispositif Slime révèle des défis structurels liés à la gestion des ressources humaines et à l'impact psychologique des interventions. L'exigence d'une double compétence, à la fois technique et sociale, contraint les collectivités à adapter leur organisation par des formations croisées, la mobilisation de partenariats ou le déploiement de visites en binôme. Par ailleurs, la confrontation directe et répétée des chargés de visite à des situations de précarité sévère engendre des risques

psychosociaux importants. Cette « fatigue compassionnelle », exacerbée par l'aggravation récente des situations sociales, entraîne un renouvellement fréquent des effectifs et impose souvent la mise en place de mesures de protection locales, telles que la rotation des tâches entre le terrain et le travail administratif.

En parallèle, le cadre administratif et les outils de suivi nationaux génèrent une charge de travail qui entre parfois en tension avec la disponibilité pour l'action de terrain. L'appropriation du logiciel de pilotage SoliDiag requiert un temps d'apprentissage significatif, particulièrement chronophage pour les structures aux effectifs réduits, même s'il tend à s'intégrer aux pratiques une fois maîtrisé. De plus, l'utilisation de certains indicateurs nationaux souffre d'un manque d'homogénéité. La notion de « soutien renforcé » pâtit d'une définition perçue comme floue par les acteurs locaux, ce qui conduit à des réalités d'accompagnement et de valorisation très disparates. Enfin, si la démarche d'évaluation par le suivi N+1 est jugée indispensable sur le principe, sa réalisation concrète se heurte à des obstacles de terrain – notamment la difficulté à maintenir le contact avec les ménages en milieu rural – ainsi qu'à un modèle de financement conditionné qui fragilise la sécurité financière des opérateurs associatifs.

L'analyse du modèle économique du dispositif Slime met en évidence une vulnérabilité structurelle qui conditionne directement son déploiement et sa pérennité. Si le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a constitué un levier déterminant pour l'amorçage et le développement des projets, cette dépendance financière engendre aujourd'hui une forte incertitude chez les collectivités porteuses. Le manque de visibilité budgétaire à moyen et long terme, alors qu'un horizon de quatre à cinq ans apparaît nécessaire pour consolider la formation et les compétences des équipes, suscite des craintes quant à un potentiel effet de « stop-and-go » préjudiciable à la continuité de l'action publique.

Cette instabilité est particulièrement exacerbée par la diminution récente du taux de cofinancement, passé de 70 % à 50 %. Cette révision à la baisse a fragilisé le portage politique du dispositif au sein de certaines collectivités, conduisant dans certains cas à l'abandon ou au non-lancement de projets en raison d'arbitrages financiers défavorables. Les acteurs locaux s'accordent sur le fait qu'une nouvelle réduction de cet apport menacerait l'existence même de nombreux programmes locaux, dont l'équilibre repose sur un soutien extracommunautaire conséquent.

Par voie de conséquence, cette volatilité budgétaire menace directement le maintien en poste de l'ingénierie qualifiée, rendant précaire la fidélisation des coordinateurs et des chargés de visite, déjà soumis à des conditions de travail exigeantes. Face à ces enjeux de viabilité, la pérennisation de cette démarche d'« aller-vers » semble aujourd'hui conditionnée à une sécurisation des ressources, que ce soit par le maintien de taux d'intervention incitatifs ou par une intégration progressive du dispositif dans les budgets de droit commun des collectivités, permettant ainsi de sortir d'une logique ponctuelle d'appels à projets.

5 Un programme connu et reconnu par l'ensemble de l'écosystème avec des marges de progression opérationnelles (volet 3)



Conclusion

L'évaluation confirme que Cler solutions bénéficie d'une identification forte en tant que structure experte de la précarité énergétique. Par extension, le Slime est perçu comme une solution utile, bien **que cette reconnaissance soit parfois limitée par une connaissance sommaire du dispositif chez certains interlocuteurs**, ce qui restreint les opportunités de synergies opérationnelles.

Le programme s'insère dans un écosystème dense mais relativement cloisonné, où chaque acteur occupe un « sillon » spécifique entre l'énergie, le bâti et le social. **Le consensus qui émerge n'appelle pas à la constitution d'un pôle unique et transversal, mais plutôt au maintien de l'expertise de chacun et un travail à engager autour de la création de passerelles opérationnelles solides entre ces différentes parties prenantes**.

Si des espaces de dialogue existent (réseau RAPPEL, ONPE), des marges de progression importantes demeurent pour optimiser les synergies aux échelles nationale et locale. Les leviers d'amélioration identifiés résident dans le déploiement d'outils concrets et partagés, tels que **des annuaires communs des acteurs de la précarité énergétique ou des protocoles de partage de données**.

L'enjeu majeur est l'affirmation du Slime comme la plateforme de référence à l'échelon local pour fédérer l'ensemble des acteurs. Cette montée en puissance nécessite un effort soutenu de structuration et d'outillage de la part de Cler solutions pour accompagner cette ambition territoriale.

Volet 3 : Évaluer les effets du Slime à l'échelle nationale	QE6 : Dans quelle mesure le programme Slime a-t-il permis de lancer une dynamique de politiques publiques autour de la lutte contre la précarité énergétique ?
	QE7 : Dans quelle mesure le Slime produit-il des impacts directs, notamment sur la consommation d'énergie, et indirects pour les ménages (santé, emploi, mobilité, etc.) ?
	QE8 : Dans quelle mesure les moyens déployés par Cler solutions sont-ils suffisants et adaptés pour attirer de nouvelles collectivités dans le programme Slime ?
	QE9 : Dans quelle mesure l'accompagnement et les outils proposés par Cler solutions sont-ils adaptés aux besoins et aux attentes des collectivités Slime ?
	QE10 : Dans quelle mesure le cadre institutionnel du programme Slime est-il aligné avec les attentes et les valeurs des différentes parties prenantes ?
	QE11 : Dans quelle mesure le Slime s'insère-t-il en cohérence avec les différentes politiques publiques à destination des ménages en situation de précarité énergétique ?

5.1 Un dispositif qui produit des effets larges

Le Slime semble avoir des effets sur la consommation énergétique des ménages

L'évaluation s'est penchée sur les effets du programme Slime sur la consommation des ménages. Conformément à la logique d'intervention globale des CEE, l'enjeu est de pouvoir identifier un éventuel effet sur les consommations des ménages.

Pour ce faire, nous ne disposions pas de données de suivi robustes mobilisables pour conclure sur la base d'une comparaison « avant/après ». Nous avons donc pris le parti de travailler à partir d'estimations et d'hypothèses mobilisées dans des travaux précédents.

L'évaluation d'impact sur ce type de métrique peut reposer sur deux méthodes différentes :

- Des méthodes dites « contrefactuelles » qui reposent sur la comparaison entre un groupe qui a bénéficié de l'intervention Slime et un groupe « témoin » dont les caractéristiques sont comparables. A l'issue d'une durée déterminée on mesure la consommation d'énergie des deux groupes qui, s'ils ont été constitués de manière rigoureuse, ne diffèrent que par le fait d'avoir bénéficié ou non de l'accompagnement Slime. Dans le cas d'espèce, pour pouvoir avoir une

comparaison pertinente, il faudrait également prendre en compte les variations climatiques.

- Une approche, moins précise, centrée sur le groupe cible (ici les ménages ayant bénéficié d'un accompagnement du Slime) que l'on va prendre comme son propre témoin en réalisant une comparaison avant/après. La difficulté dans le cas présent est que dans l'ensemble, nous ne disposons pas données précises sur les consommations d'énergie pour un nombre suffisamment important de bénéficiaires pour pouvoir en tirer des conclusions définitives.

Aussi, dans le cas présent nous proposons, plus qu'une évaluation rigoureuse de l'impact du Slime sur les consommations, une approche, une estimation de ces économies. Pour pouvoir réaliser une telle estimation, deux types de données sont nécessaires :

- Des données permettant de chiffrer les économies d'énergie moyenne réalisées suite à l'intervention du Slime, qui se répètent chaque année à la suite de la première visite
- Des données permettant d'estimer le nombre de ménages ayant bénéficié de cette intervention.

Ces deux conditions sont réunies dans le cas présent. Nous sommes ainsi partis d'études réalisées par le Conseil Départemental de la Gironde qui dispose des données nécessaires pour chiffrer les gains réalisés suite aux différentes interventions (rénovation lourde, installation de petit matériel et/ou réglage des appareils), remplissant ainsi la première condition.

Pour estimer le nombre de ménages ayant bénéficié des différentes interventions (rénovation lourde, petit matériel), nous nous sommes basés sur les données produites par l'enquête ménage réalisée dans le cadre de cette évaluation. Cette enquête ayant été réalisée sur un échantillon statistiquement représentatif des ménages accompagnés, nous sommes repartis de ces données. Nous avons donc réalisé les calculs en partant des hypothèses suivantes :

- L'intervention Slime permet une économie moyenne de 2 130 kWh/an et par ménage pour les ménages ayant bénéficié seulement de la pose de petit matériel et de l'accompagnement Slime dans le cadre du DST.
- Les ménages ayant réalisé des travaux de rénovation économisent 6 900 kWh/an.
- 63 % des ménages accompagnés par le Slime bénéficient de la pose de petits équipements.
- 37 % des ménages accompagnés par le Slime ont engagé des travaux de rénovation énergétique.

Nous nous sommes en particulier basés sur les estimations produites par le Slime du Conseil Départemental de la Gironde qui réalise un suivi des consommations énergétique des ménages accompagnés. Dans le cadre de ces travaux, le Conseil Départemental de la Gironde estimait qu'un accompagnement Slime sans travaux (réglages, écogestes,

fournitures de petits matériels) **permet une économie moyenne de 2 130 kWh/an et par ménage** et que cette économie monte **à 6 900 kWh/an pour les ménages ayant engagé des travaux de rénovation énergétique**.

Sur la base de ces estimations et des données issues de l'enquête, nous proposons les calculs suivants (sur la base du nombre de visites annuelles réalisées entre 2022 et 2025) :

- **Une économie d'énergie moyenne de 15,60 GWh/an** générée au titre de l'accompagnement Slime avec pose de petits équipements (7326 foyers, soit 63 % du total, économisant 2 130 kWh/an) **et de 149,78 GWh cumac sur la période du programme évaluée (2022-2025).**
- **Une économie d'énergie moyenne de 29,69 GWh/an** générée au titre des travaux réalisés par des ménages ayant été accompagnés par le Slime **et de 284,95 GWh cumac sur la période du programme évaluée (2022-2025).**
- **Soit une économie d'énergie moyenne de 45,29 GWh/an et de 434,73 GWh cumac sur la période du programme évaluée (2022-2025).**

Cette estimation appelle plusieurs éléments de précision et doit être utilisée prudemment. Elle repose sur l'hypothèse que, pour les ménages ne bénéficiant pas de la pose de petits équipements, le gain énergétique est nul. Or les remontées de terrain indiquent **qu'une part des économies d'énergie provient des conseils apportés et des réglages que les chargés** de visite peuvent réaliser sur des appareils dans le logement (baisse du niveau de froid du frigo, réglages du chauffe-eau par exemple). Or **les économies réalisées par un ménage donné du fait de ces réglages ne figurent pas dans le calcul indiqué** ci-dessus si le ménage concerné n'a pas bénéficié d'une pose de petits équipements. Par ailleurs, lors de l'enquête par questionnaire, un certain nombre des ménages interrogés peuvent soit avoir oublié l'installation des petits équipements mentionnés, soit avoir été influencés par le cadrage de la question posée, et qui évoquait uniquement certains équipements particuliers (mousseurs, joints de fenêtres, thermomètres). **Le chiffre de 15,60 GWh/an sous-estime donc les économies d'énergie permises par le Slime** par un facteur qu'il n'est pas possible d'estimer précisément.

La mesure des économies d'énergie réalisées par des ménages ayant réalisé des travaux dans le leur logement est ici intégralement imputée au Slime. Ce choix méthodologique présente deux limites importantes. **La première tient dans le fait qu'une partie de ces ménages aurait pu réaliser toute ou partie de ces travaux sans l'intervention du Slime**. La seconde tient **au risque de double imputation** : les travaux de rénovation sont généralement accompagnés par des dispositifs publics qui vont, eux aussi, imputer les économies d'énergies à leur action.
Pour ces raisons, il convient **d'aborder cette estimation avec prudence** faute de disposer de données primaires que seule une évaluation dédiée pourrait produire. Il semble **néanmoins que le Slime présente une vraie plus-value sur le plan des économies**

d'énergie réalisées pour les ménages sur le plan direct ou par les orientations vers des dispositifs de travaux.

Un dispositif qui permet le développement d'un écosystème d'acteurs engagés sur le sujet de la précarité énergétique

Le déploiement du programme participe au développement économique et structurel des acteurs locaux engagés dans la lutte contre la précarité énergétique. L'apport de financements dédiés, notamment via les CEE, procure une visibilité financière qui contribue à la consolidation du modèle économique des associations, structurellement exposées aux variations de subventions. En matière de ressources humaines, ces financements facilitent le recrutement et la pérennisation des emplois. Dans plusieurs territoires, les structures ont ainsi embauché du personnel dédié à la réalisation des diagnostics à domicile. Le volume d'activité a conduit certains opérateurs à constituer des équipes de dix à quinze chargés de visite, tandis que pour des structures de moindre taille, le dispositif assure le maintien de postes à temps plein sur cette mission spécifique.

« On voulait mener pleins d'actions, mais on avait un gros sujet de précarité, on avait un besoin de financement important. [...] Le financement Slime nous a permis d'embaucher et de mener ces actions qu'on avait sur le radar, mais pas les moyens d'assurer »

Porteur, Commune, territoire urbain, portage en guichet unique.

«« On a demandé une subvention pour faire un recrutement d'une apprentie [...]. On a pu équilibrer le budget et avoir les ETP nécessaires grâce aux subventions qui nous sont versées dans le cadre du programme.»

Chargé de visite, Commune, territoire urbain, portage mixte

Sur le plan opérationnel, le programme accompagne une évolution des pratiques professionnelles au sein des structures impliquées. Pour les opérateurs dont l'approche initiale était principalement technique et centrée sur le bâti, l'intégration au dispositif a favorisé la prise en compte de la dimension sociale, intégrant l'analyse des usages et de la gestion du budget du foyer. Réciproquement, les professionnels issus du secteur social acquièrent de nouvelles compétences sur les aspects techniques de l'habitat et de l'énergie. Cette transversalité encourage le croisement des profils et la mise en place de

formations internes, participant ainsi à l'homogénéisation des méthodes d'intervention sur le terrain.

Enfin, les observations mettent en évidence des logiques de synergie entre le programme et les autres champs d'intervention de ces structures. La visite socio-technique constitue régulièrement une étape préalable permettant d'identifier des situations complexes. À l'issue du diagnostic, les ménages peuvent être orientés vers d'autres services internes de l'association, tels que des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée, des permanences de médiation juridique, ou un accompagnement vers des travaux de rénovation de plus grande ampleur. Par ailleurs, les ressources allouées au programme ont permis à certaines associations de financer de nouvelles modalités d'action qu'elles ne déployaient pas jusqu'alors, à l'instar des démarches de repérage proactif (« aller-vers ») ou des sessions d'information destinées aux professionnels du secteur social.

Ça enrichit nos actions et notre compréhension des usages que les familles ont [...]. C'est moins théorique, on peut faire des conseils qui sont beaucoup plus incarnés

. »

Chargé de visite, Commune, territoire urbain, portage mixte

« La grosse force du Slime c'est que précisément on a pu faire le lien qu'on faisait pas avant. Les gens du technique faisaient du technique, les gens du social faisaient du social. Là maintenant ils font chacun un pas dans l'autre direction et ça donne des professionnels mieux outillés pour répondre aux besoins de chacun. »

Opérateur associatif, Commune, territoire urbain, portage mixte

5.2 Le Slime et Cler solutions trouvent leur place dans l'écosystème, mais des marges de manœuvres sont identifiées

Un dispositif connu des acteurs à un niveau global mais un manque de visibilité sur ses objectifs opérationnels

L'analyse du positionnement du programme Slime au sein de l'écosystème national de la lutte contre la précarité énergétique met en lumière un dispositif à la fois reconnu pour sa méthodologie spécifique et confronté à des défis structurels d'articulation et de financement.

Le Slime bénéficie en effet d'une identification claire de la part des grands acteurs nationaux et de l'administration centrale. Dans les ministères le programme est repéré comme une innovation pertinente grâce à son approche d'« aller-vers », qui s'inscrit en pleine cohérence avec les interventions nationales de lutte contre la précarité au sens large comme « Territoire Zéro Non-Recours » ou les pactes locaux des solidarités. **Certains Slime perçoivent même des cofinancements dans le cadre de ces dispositifs.**

« L**e Cler on connait, le Slime aussi.** Mais on connait à un niveau… général j'ai envie de dire. On voit qui c'est, on rencontre [la coordinatrice du programme] dans RAPPEL ou l'ONPE. Maintenant, **vous dire précisément ce qu'ils font sur le terrain, ça serait plus laborieux** »

Acteur national du monde de l'énergie

« On identifie **bien les zones d'adhérence entre leur intervention et la nôtre**. On voit bien que leurs objectifs et les nôtres sont bien alignés, qu'on pousse dans la même direction. (…) Alors la traduction sur le terrain de ces adhérences, je ne saurais pas vous dire. **Pour être tout à fait honnête je ne saurais pas décrire ce que c'est une intervention Slime pour une famille** par exemple[6] »

Administration centrale

6 Cet interlocuteur ne savait pas, par exemple, que le Slime repose sur une visite à domicile et un diagnostic sociotechnique.

Comme l'illustrent les citations présentées ci-dessus, cette connaissance du Slime et de Cler solutions[7] repose principalement sur une connaissance interpersonnelle, notamment de la coordinatrice du programme. Les interlocuteurs peinent à percevoir la traduction concrète des objectifs globaux du Slime et leur déclinaison dans les territoires. Le Slime est ainsi identifié comme un programme local de lutte contre la précarité énergétique, sans que ses spécificités (visite à domicile, combinaison de l'approche sociale et technique) soient pleinement identifiées et comprises.

Cette difficulté à articuler l'opérationnel d'interventions d'acteurs dont les logiques d'action sont pourtant alignées est décrite comme **un axe d'amélioration qui pourrait bénéficier et aux Slime locaux et aux acteurs concernés.** La plupart des acteurs interrogés sont en recherche de partenaires locaux pour faciliter le déploiement de leurs actions ou leur faire gagner en ampleur (Contrats locaux des solidarités, Soliha, TZNR) et **les visites à domicile et le diagnostic sociotechnique sont vus comme étant un levier intéressant pour faciliter l'accès aux droits et aux démarches.**

A l'inverse, d'autres acteurs constituent des potentiels partenaires pour le repérage, particulièrement les acteurs du monde de l'énergie, notamment les correspondants solidarités. En prise directe avec les consommateurs éprouvant des difficultés à régler leurs factures, ils ont pour mission et obligation d'orienter ces ménages vers des accompagnements sociaux. **Aujourd'hui cette orientation se fait généralement vers les CCAS de la commune de résidence du ménage, de même que la communication des listes de consommateurs en situation d'impayés**. Ces acteurs constatent une difficulté à bien orienter ces ménages et se déclarent prêts à travailler pour réaliser des orientations plus pertinentes.

> *« **L'orientation c'est simple, on regarde sa commune de résidence et on envoie vers le CCAS**. On sait que c'est pas forcément optimal. Après nos équipes n'ont pas le temps de faire une recherche et de regarder de près. C'est hop, on regarde, commune, CCAS. (…) Peut-être que c'est pas vers le CCAS, peut-être que ça pourrait être qui le Slime, qui le FSL, qui une asso, etc. Mais nous on n'a pas la ressource pour se constituer un annuaire. Mais **si on nous fournit un annuaire en nous disant « telle commune, c'est pas le CCAS, c'est tel interlocuteur du Slime** », **pourquoi pas.** Ça se travaille »*
>
> *Acteur national de l'énergie*

Une place à consolider dans un écosystème fragilisé

S'il est bien identifié par les autres acteurs, le Slime s'insère dans un paysage institutionnel dense mais relativement fragilisé. En intervenant sur les champs de l'action

[7] L'enquête ayant eu lieu à l'automne 2025, la filialisation de Cler Solutions n'était soit pas encore réalisée, ou pas connue des acteurs. Dans notre rédaction, nous mentionnerons Cler solutions comme porteur du programme Slime, mais les personnes interrogées ont toutes utilisé les termes « réseau Cler », voire simplement « le Cler ».

social et les sujets liés à la rénovation énergétique, il prend place au carrefour d'un grand nombre d'acteurs. **Le Slime est décrit par les acteurs qui en ont la meilleure connaissance comme tenant une ligne de crête qui lui confère sa force en même temps qu'une forme de fragilité.**

L'environnement de la lutte contre la précarité énergétique est décrit par les observateurs comme un « mille-feuille » complexe, où cohabitent des dispositifs d'aide financière, des guichets d'information et des programmes de travaux. **Dans cette architecture, le Slime trouve sa place en ne cherchant pas à se substituer** aux « mastodontes » de la rénovation ou de l'action sociale. Il opère plutôt dans la « dentelle » en traitant les « angles morts » des autres politiques. **Ainsi il agit comme un pivot qui facilite l'intervention des autres opérateurs**. Il permet de "sourcer" les ménages et de les diriger vers les solutions techniques ou sociales existantes, fluidifiant ainsi les parcours d'accompagnement. **La valeur ajoutée identifiée du programme réside dans sa méthodologie de l'« aller-vers », une perspective jugée innovante qui contraste avec la logique de guichet traditionnelle.**

Toutefois, cette position d'interface expose également le programme aux vulnérabilités structurelles de ses partenaires. En orientant les ménages vers le droit commun, le Slime subit par ricochet les fragilités qui affectent actuellement les secteurs de l'action sociale et de la rénovation énergétique (saturation des services, complexité administrative, instabilité des financements). **L'efficacité finale du parcours bénéficiaire reste donc tributaire de la capacité de réponse de l'ensemble de la chaîne d'acteurs.**

« Y'a le mastodonte ANAH, les services déconcentrés et une galaxie de plus petits acteurs qui font la dentelle, qui font de l'aller vers et du détail. [...] ***Dans cet écosystème, le Slime est très spécifique et particulier****. Les acteurs sont déjà présents et investis, c'est plutôt une logique de coordination et du qui fait quoi.* ***L'enjeu c'est pas d'en rajouter ou d'avoir un énième acteur qui se positionne en plus sur la rénovation en tant que telle »***

Administration centrale

*« **Trop d'acteurs sont soumis à la fluctuation des budgets,** le cadre global sera compliqué et on aura du mal à faire évoluer quoi que ce soit. On ne peut pas demander à faire mieux avec les fluctuations qu'on a.* ***Dans ce contexte, les CEE c'est le seul financement***

d'envergure. Donc même si c'est pas la panacée, c'est indispensable de les avoir »

Acteur associatif

L'efficacité du repérage se heurte *in fine* à la capacité d'absorption et de réponse de l'écosystème. **Sur le volet financier, le programme et ses partenaires dépendent largement de mécanismes de financement perçus comme instables**, fonctionnant par « stop-and-go », ce qui fragilise la pérennité des actions locales. L'exemple de l'instabilité du **fonctionnement de Ma Prime Rénov' est ainsi cité comme exemple par l'ensemble des acteurs pour illustrer la fragilité des financements**. Sur le plan opérationnel, l'orientation vers la rénovation est souvent freinée par la complexité administrative des dossiers de demande d'aide, jugée lourde par les ménages, ou par des blocages juridiques, notamment le refus des propriétaires-bailleurs de réaliser les travaux préconisés (motif principal de non-réalisation pour les locataires). **Enfin, le cloisonnement persistant entre les services gestionnaires des aides aux impayés et les acteurs techniques de l'habitat limite parfois la fluidité des prises en charge, rendant l'issue du parcours dépendante de la coordination locale et de la volonté politique territoriale.**

5.3 Un portage et un accompagnement unanimement salués mais assis sur un outillage à renforcer

Le travail technique de Cler solutions unanimement salué

Si la qualité de l'accompagnement humain, l'expertise méthodologique et la dynamique d'animation font l'unanimité parmi les collectivités interrogées, l'attractivité du programme et sa capacité à massifier le recrutement de nouvelles collectivités se heurtent aujourd'hui à des barrières structurelles, principalement financières et administratives. L'évaluation de l'adéquation entre l'offre de service du réseau porteur et les besoins des collectivités révèle une tension croissante entre une ingénierie d'animation saluée pour sa pertinence et un cadre opérationnel perçu comme de plus en plus contraint.

Le premier constat majeur qui ressort des retours d'expérience concerne la qualité de la relation humaine et technique établie par l'équipe de Cler solutions avec les collectivités. Dans une large majorité, les porteurs de projet décrivent une équipe d'animation nationale « bienveillante », « réactive » et dotée d'une forte expertise technique. Cette posture est identifiée comme un facteur **déterminant pour l'engagement des territoires, en particulier lors de la phase de candidature.**

« Ah, si. En mot de conclusion, ***redire un grand merci aux équipes du Cler.*** *Parce que bon, c'est vrai qu'on râle un peu et tout.*

Mais ils font un énorme travail et sans eux on pourrait pas porter le Slime. Et surtout, au final ça aide des gens ! ***Donc si on peut avoir un mot de conclusion, ça serait ça : merci le Cler ! »***

Porteur, intercommunalité, territoire urbain, portage externalisé

« Si je devais décrire le Cler ? ***Plein de choses positives. Déjà on sent que ce sont des personnes vraiment motivées par ce qu'elles font, que ça leur tient à cœur****. Dès qu'on a besoin d'un truc au quotidien, c'est du tac-au-tac,* ***c'est hyper réactif****. Ils travaillent toujours pour améliorer le truc et avoir un dispositif cohérent et qui se tient. »*

Chargé de visite, commune, territoire urbain, portage en régie

L'accompagnement proposé en amont, bien que variable selon les territoires, est perçu comme facilitant. La capacité de Cler solutions à fournir un cadre clair tout en laissant une marge de manœuvre locale est appréciée : les collectivités ne se sentent pas enfermées dans un carcan trop rigide, mais **guidées par une méthodologie souple**. Pour les nouveaux entrants, l'existence de ce cadre méthodologique préétabli est rassurante et permet de gagner un temps précieux dans la définition des politiques locales de lutte contre la précarité énergétique.

L'accompagnement et le positionnement de Cler solutions est d'autant plus apprécié en comparaison d'une action portée par l'État en propre. Si le portage d'un tel dispositif par une ONG a pu interroger à la marge quelques élus, les techniciens interrogés ont unanimement souligné la pertinence de ce portage par un acteur spécialisé qui concentre une part importante de ses moyens sur le Slime. **La crainte ainsi affichée, serait qu'un portage par l'État ou un ministère aurait tendance à « diluer » le Slime dans un éventail d'action trop large.**

« L'avantage c'est que le dispositif est porté par des organisations spécialisées*, le rattachement à un ministère pourrait* ***noyer le programme****. »*

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage en régie

*« **Que cela revienne dans le giron de l'État**, si c'est simplement pour gérer de façon encore plus restreinte les financements publics qui sont actuellement gérés par une ONG, **cela n'aurait pas d'intérêt. »***

Porteur, Conseil Départemental, territoire rural, portage en régie

Une fois la collectivité engagée, l'accompagnement de Cler solutions se déploie à travers une offre de service (animation, outils, formations) dont l'efficacité est globalement reconnue**, bien que l'appropriation des outils de suivi reste hétérogène**. Le réseau agit comme un véritable « centre de ressources » et de lutte contre l'isolement professionnel. **Les webinaires, les listes de diffusion (notamment via le réseau RAPPEL) et les rencontres nationales sont plébiscités** pour leur qualité et leur capacité à favoriser une dynamique d'échange pair-à-pair. Ces temps d'échanges permettent aux chefs de projet de partager des solutions opérationnelles, de se rassurer sur leurs pratiques et de maintenir une veille technique et juridique indispensable dans un secteur en constante évolution. **L'équipe de Cler solutions est perçue comme un tiers de confiance, capable de faire remonter les difficultés du terrain vers le niveau national et de proposer des ajustements, jouant un rôle pivot que les services déconcentrés de l'État ne remplissent pas toujours.**

5.4 Conclusions du volet 3

L'évaluation des effets du programme Slime met en évidence une contribution tangible à la réduction des consommations énergétiques des ménages, bien que sa quantification précise se heurte à des limites méthodologiques. Sur la base d'extrapolations, le dispositif générerait des économies d'énergie substantielles, tant de manière directe par l'installation de petits équipements et la modification des usages, que de manière indirecte par l'orientation vers des travaux de rénovation. Si ces estimations appellent à la prudence en raison des risques de sous-évaluation de l'impact des seuls conseils ou de double comptabilité concernant les rénovations lourdes, elles confirment la pertinence du dispositif en tant que levier d'efficacité énergétique.

Parallèlement à ces impacts quantitatifs, le programme produit des effets structurants sur l'écosystème local des acteurs de la lutte contre la précarité énergétique. Les financements alloués sécurisent le modèle économique des structures associatives, permettant la création et la pérennisation d'emplois dédiés aux visites à domicile. Cette dynamique de terrain favorise une montée en compétences croisée, où l'expertise technique s'enrichit de l'approche sociale et inversement, aboutissant à une homogénéisation et à une professionnalisation globale des pratiques. Enfin, la visite socio-technique s'affirme comme une porte d'entrée stratégique : elle génère des synergies directes avec d'autres dispositifs d'accompagnement (médiation juridique, auto-réhabilitation) et rend possibles de

nouvelles démarches proactives indispensables pour capter et orienter les publics les plus vulnérables.

L'analyse du positionnement national du dispositif Slime révèle un paradoxe : si le programme bénéficie d'une forte notoriété institutionnelle et d'une reconnaissance globale de la part des ministères et des grands acteurs de l'énergie, la traduction opérationnelle de sa méthode demeure largement méconnue. Identifié comme une initiative pertinente s'inscrivant dans la dynamique de l'« aller-vers » (en résonance avec des démarches telles que « Territoire Zéro Non-Recours »), le Slime souffre d'un manque de lisibilité quant à ses spécificités concrètes, telles que la visite à domicile et l'approche couplée socio-technique. Cette méconnaissance opérationnelle, souvent palliée par des relations interpersonnelles avec la coordination nationale, freine le développement de partenariats locaux efficients. Un meilleur fléchage institutionnel permettrait notamment d'optimiser le repérage en amont, par exemple en organisant une orientation plus ciblée des ménages en situation d'impayés par les fournisseurs d'énergie, qui se limitent actuellement à un renvoi systématique vers les CCAS.

Sur le terrain, cette position d'interface confère au Slime une place singulière au sein d'un écosystème institutionnel dense et complexe. Le programme ne se substitue pas aux dispositifs de financement ou d'action sociale existants, mais agit comme un maillon de coordination chargé de repérer les ménages éloignés pour les réorienter vers le droit commun. Toutefois, cette fonction de « sourçage » rend le dispositif particulièrement vulnérable aux fragilités structurelles de ses partenaires. L'efficacité du parcours d'accompagnement initié par le Slime se heurte régulièrement à la saturation des services sociaux, à la complexité administrative des dossiers de rénovation ou encore à l'instabilité chronique des financements nationaux (illustrée par les fluctuations de Ma Prime Rénov'). Ainsi, si la pertinence de l'intervention de première ligne est avérée, son impact final reste intrinsèquement tributaire de la solidité et de la capacité de réponse de l'ensemble de la chaîne des acteurs de l'habitat et de la solidarité.

L'évaluation de la gouvernance du programme met en exergue un fort consensus des collectivités territoriales quant à la qualité de l'accompagnement dispensé par Cler solutions. L'équipe d'animation nationale est reconnue pour son expertise technique, sa réactivité et sa capacité à proposer un cadre méthodologique structurant tout en préservant la marge de manœuvre nécessaire aux adaptations locales. Cet appui s'avère particulièrement déterminant lors des phases de candidature et de lancement, où il facilite et accélère la structuration des politiques territoriales de lutte contre la précarité énergétique.

Le modèle de portage actuel, confié à un acteur spécialisé plutôt qu'à l'administration centrale, est identifié comme un atout majeur par les équipes de terrain. Les retours d'expérience traduisent une appréhension face à une potentielle reprise en gestion directe par l'État, qui risquerait, selon les acteurs interrogés, de diluer les spécificités et les moyens du programme au sein d'orientations politiques plus vastes. Ce portage dédié garantit au contraire une spécialisation de l'ingénierie et une concentration des ressources sur les enjeux propres à la visite à domicile.

Sur le plan opérationnel, Cler solutions assure une fonction de centre de ressources qui contribue significativement à rompre l'isolement des professionnels locaux. À travers l'animation de listes de diffusion (notamment via le réseau RAPPEL), l'organisation de webinaires et de rencontres nationales, la coordination favorise le partage de bonnes pratiques entre pairs et assure une veille technique et juridique continue. Ce positionnement permet à la structure porteuse d'agir comme un véritable tiers de confiance, assurant une remontée fluide des problématiques de terrain vers l'échelon national tout en garantissant la cohérence globale du dispositif.

6 Conclusions et recommandations

6.1 Conclusions de l'évaluation

L'évaluation met en évidence une plus-value avérée avec des apports sur le plan social et sanitaire pour les ménages bénéficiaires. L'approche globale du Slime, qui croise diagnostic sociotechnique et accompagnement, **produit des résultats mesurables :** une amélioration notable du confort thermique (+18 points en moyenne) et une remobilisation du pouvoir d'agir, matérialisée par l'accès aux droits ou l'engagement de démarches de médiation. Les travaux d'évaluation mettent également en lumière que le Slime a pu contribuer à générer **45,29 GWh/an et 434,73 GWh cumac d'économies d'énergie[8] (797,08 GWh cumac en projection sur la période complète du programme 2022-2027).**

Néanmoins, l'efficacité du dispositif rencontre une limite structurelle liée à l'état du bâti. L'intervention se heurte fréquemment à l'inertie des propriétaires bailleurs ou à l'absence de solutions de financement pour les travaux de rénovation lourde, ne permettant pas toujours de résoudre durablement les situations de précarité énergétique les plus critiques.

Le programme Slime agit comme un catalyseur pour les politiques locales de lutte contre la précarité énergétique. Qu'il vienne pérenniser une action existante ou initier une nouvelle dynamique, **il permet aux collectivités de structurer une méthodologie de repérage actif et de fédérer les acteurs locaux**. Cette structuration repose sur l'expertise technique et l'animation de Cler solutions, dont la qualité est soulignée par les collectivités. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle est freinée par des contraintes internes, et le besoin d'un temps d'appropriation important, ainsi que par les difficultés de recrutement et le *turnover* au sein des équipes locales. ***In fine*, la pérennité de l'action reste conditionnée au portage politique local, le dispositif national apportant un outillage méthodologique plutôt qu'une solution « clé en main ».**

L'analyse de la trajectoire du programme révèle une tension entre la consolidation méthodologique et la fragilisation du modèle économique. Sur le plan technique, l'intégration du « suivi N+1 » et du « soutien renforcé » a permis de valoriser des temps d'accompagnement qualitatif. **À l'inverse, les évolutions financières récentes, en particulier le passage à un financement à hauteur de 50 %, constituent un frein majeur,** menaçant la viabilité budgétaire des dispositifs locaux. Le modèle de financement via les CEE, bien qu'identifié comme un levier indispensable, **entraîne une logique qui entre parfois en contradiction avec la pratique des acteurs de terrain.**

[8] Rappelons encore une fois qu'il s'agit là d'une estimation des économies réalisées suite à une visite Slime qui a pu engendrer le recours a d'autres dispositifs (comme Ma Prime Rénov'). Cette estimation devra être affinée par de futurs travaux et doit être prise avec recul pour, notamment éviter des doubles comptes d'économies d'énergie.

L'évaluation confirme que Cler solutions bénéficie d'une identification forte en tant que structure experte de la précarité énergétique. Par extension, le Slime est perçu comme une solution utile, bien que **cette reconnaissance soit parfois limitée par une connaissance sommaire du dispositif chez certains interlocuteurs**, ce qui restreint les opportunités de synergies opérationnelles.

Le programme s'insère dans un écosystème dense mais relativement cloisonné, où chaque acteur occupe un « sillon » spécifique entre l'énergie, le bâti et le social. Le consensus qui émerge n'appelle pas à la constitution d'un pôle unique et transversal, mais plutôt **au maintien de l'expertise de chacun et un travail à engager autour de la création de passerelles opérationnelles** solides entre ces différentes parties prenantes.

Si des espaces de dialogue existent (réseau RAPPEL, ONPE), des marges de progression importantes demeurent pour optimiser les synergies aux échelles nationale et locale. Les leviers d'amélioration identifiés résident dans le déploiement d'outils concrets et partagés, tels que des **annuaires communs des acteurs de la précarité énergétique ou des protocoles de partage de données.**

L'enjeu majeur est l'affirmation du Slime comme la plateforme de référence à l'échelon local pour fédérer l'ensemble des acteurs. Cette montée en puissance nécessite un effort soutenu de structuration et d'outillage de la part de Cler solutions pour accompagner cette ambition territoriale.

6.2 Recommandations pour l'échelon national

L'analyse des entretiens avec les partenaires nationaux et opérationnels invite Cler solutions à faire évoluer son action pour renforcer sa capacité à produire de l'expertise opérationnelle en plus de l'expertise thématique globale sur le sujet de la précarité énergétique. Nous proposons pour cela 3 orientations stratégiques, qui se déclinent chacune en recommandations opérationnelles :

1. Consolider l'expertise socle plutôt que de viser une transversalité.

L'écosystème étant déjà dense avec des enjeux de lisibilité, l'enjeu n'est pas d'étendre le champ d'intervention, mais au contraire d'approfondir l'expertise spécifique de Cler solutions tout en construisant des passerelles opérationnelles solides avec les autres parties prenantes.

Recommandation 1.1 : Conforter voire renforcer les dimensions les plus visibles du Slime

La mécanique d'aller-vers et l'intervention technique *in situ* constituent l'ADN du dispositif. Si les effets sur le plan strict de la consommation ne sont pas les plus déterminants, cet aspect du programme matérialise une « preuve par l'acte » qui crédibilise l'intervention publique et génère un gain de confort immédiat pour les bénéficiaires. **Un renforcement sur de la fourniture de petits matériels ou les petites interventions de travaux permettra de crédibiliser d'autant l'action globale du Slime.**

Recommandation 1.2 : Harmoniser le positionnement au sein de l'écosystème

Face à la densité des acteurs intervenant sur la précarité énergétique (bailleurs, ANAH, opérateurs CEE), l'enjeu est de travailler activement avec les partenaires pour que chacun identifie clairement sa place. Il s'agit de co-construire une répartition lisible des rôles afin de garantir la cohérence des discours et des actions. **Ce travail peut prendre place par une mobilisation au sein des espaces partagés** (réseau RAPPEL, ONPE) ou **par des échanges bilatéraux avec certains acteurs** qui n'identifient que partiellement le rôle et les opportunités proposées par le Slime.

Des acteurs comme EDF, l'Union Sociale pour l'Habitat ou le médiateur national de l'énergie ont exprimé leur intérêt pour un tel travail dans le cadre de l'évaluation. Particulièrement, ces derniers ont exprimé le souhait de mieux connaitre les actions et rôles de chacun pour identifier les articulations potentielles.

2. Structurer l'interopérabilité opérationnelle du réseau

Les Slime sont identifiés globalement comme un outil utile pour lutter contre la précarité énergétique, mais des freins importants existent pour traduire cette connaissance en levier d'actions. L'expérience acquise sur le Slime peut constituer un point d'appui important pour structurer des coopérations et des articulations opérationnelles.

Recommandation 2.1 : Créer un annuaire ou une cartographie partagée des acteurs Slime

Si les acteurs de l'écosystème ont une connaissance générale du Slime, ils manquent de visibilité sur la cartographie des acteurs de terrain en capacité d'intervenir sur des situations particulières. Des orientations potentielles vers le Slime sont « perdues » du fait de ce manque de visibilité. **La création d'un annuaire national qui recense l'ensemble des interlocuteurs locaux porteurs de Slime (et de programmes similaires éventuellement) et de leurs compétences à transmettre largement à ces acteurs (fournisseurs d'énergie, médiateurs, USH, etc.) peut faciliter les orientations et l'accompagnement de ces ménages.** Le souhait exprimé par ces acteurs était de disposer d'un outil facile à utiliser pour identifier rapidement l'interlocuteur local le plus à même de répondre aux besoins des ménages qui les sollicitent.

Recommandation 2.2 : Engager un travail global autour du partage des données sur la précarité énergétique

L'ensemble des acteurs engagés contre la précarité énergétique sont en demande d'éléments qui portent sur la circulation de données. **Il pourrait être intéressant de centraliser ce travail pour offrir un cadre global et sécurisant pour les collectivités.** Pour cela, Cler solutions pourrait engager des discussions avec des fournisseurs d'énergie, ENEDIS et la CNIL pour construire des outils de partage de données.

Recommandation 2.3 : Ouvrir la communauté de pratiques.

L'évaluation fait apparaître que des programmes comparables au Slime sont portés par des collectivités et financés dans d'autres cadres, notamment le programme SARE (Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique porté par l'ADEME). Il est suggéré d'ouvrir l'animation et les ressources du réseau aux collectivités qui mènent des actions de

lutte contre la précarité énergétique hors du cadre strict du Slime (notamment dans le cadre des pactes territoriaux de solidarité), pour favoriser le partage d'expérience et éventuellement, contribuer au recrutement de collectivités qui ont commencé à mettre en place des initiatives sur la précarité énergétique. Cette logique de communauté de pratique peut s'articuler avec la recommandation 3.2 pour intégrer ces acteurs aux écosystèmes locaux et aux réseaux régionaux qui pourraient être construits à l'avenir.

3. Renforcer l'outillage pour professionnaliser l'animation locale

Pour permettre aux collectivités de s'affirmer durablement comme la plateforme de référence sur leur territoire, le renforcement de l'action de Cler solutions en matière d'outillage apparaît nécessaire. L'enjeu est de dépasser la simple mise à disposition de ressources pour accompagner activement la montée en compétence des équipes locales.

Recommandation 3.1 Diversifier et renforcer l'offre de formations techniques proposée aux collectivités

L'offre actuelle est jugée comme étant très qualitative par les acteurs qui en ont bénéficié, mais certains aspects (formation DST en particulier) sont jugés trop contraignants, limitant l'accès. **De plus des besoins de formations complémentaires sont identifiés : cadre réglementaire sur les sujets liés à l'habitat indigne, protection de l'enfance, renforcement de l'aspect pluridisciplinaire sociotechnique ou de thématiques spécifiques (protection de l'enfance, posture sociale).** Il y a donc un intérêt pour un renforcement de l'offre, en tenant compte des contraintes d'accès pour les agents des collectivités.

Recommandation 3.2 Soutenir l'animation des écosystèmes locaux

Les dynamiques partenariales locales constituent indéniablement l'une des réussites majeures du Slime. Cependant, les acteurs locaux sont unanimes sur la difficulté de mener ce travail au long cours. **Outre les aspects de financements, les acteurs sont en demande d'outils complémentaires : kit et fiches pratiques qui incluraient des cartographies d'acteurs incontournables**, formations sur la construction et l'animation d'un réseau d'acteurs. En complément certains acteurs ont exprimé une demande pour que soient données des **impulsions autour de l'animation locale, par exemple pour structurer des réseaux régionaux du Slime et favoriser des pratiques de partages d'expériences, d'échanges de bonne pratique de manière horizontale, entre les Slime locaux.**

Recommandation 3.3 Poursuivre le travail engagé sur les outils numériques

Les outils numériques associés au programme (Solidiag, tableaux de bord Excel prévus dans le dossier de candidature) sont l'objet de frustrations et demandes d'amélioration. **Les acteurs locaux ont pris note des évolutions et des travaux en cours pour améliorer ces outils mais pointent encore certaines limites, sur le plan ergonomique ou de leur adaptabilité qui pourraient encore progresser.**

6.3 Recommandations pour l'échelon local

L'analyse des entretiens avec les partenaires nationaux et opérationnels suggèrent des évolutions à apporter pour renforcer la capacité des acteurs investis dans le programme

Slime à valoriser leurs expertises opérationnelle et thématique sur le sujet de la précarité énergétique.

Nous proposons pour cela 2 orientations stratégiques, déclinées chacune en 2 recommandations opérationnelles :

4. Positionner le Slime comme la plateforme territoriale de référence

Au-delà du simple pilotage politique, l'enjeu est d'instituer le Slime comme une véritable plateforme socle pour l'action sur la précarité énergétique à l'échelle du territoire. Sans forcément aller jusqu'à la logique de service public de l'habitat unifié adopté par certaines collectivités, la logique fédératrice du Slime à l'échelle d'un territoire peut être encore poussée. **L'enjeu peut être d'élargir les réseaux locaux pour y inclure des acteurs peu ou pas mobilisés (fournisseurs d'énergie, artisans, collectivités partenaires, bailleurs sociaux)** et proposer des cadres et projets communs qui s'ajouteraient aux actions de visite à domicile.

Recommandation 4.1 Densifier et diversifier les « boucles locales »

En miroir de l'action au niveau national pour amplifier les synergies avec les acteurs de l'écosystème, les Slime locaux peuvent déployer des actions à différents échelons locaux pour nouer des partenariats. **A l'échelle départementale sont ainsi identifiés les professionnels de terrains qui entrent dans le domicile des ménages** pour différents motifs : professionnels du bâtiment (CAPEB, FFB) qui ont été identifiés comme prioritaires pour les territoires qui disposent d'un réseau de repérage fort et structuré mais qui peuvent avoir des difficultés sur les débouchés à proposer à leurs bénéficiaires, du médico-social (infirmiers, aides à domicile, médecins) qui peuvent constituer un levier intéressant pour densifier le repérage. Pour d'autres l'échelon régional semble plus adapté, comme les équipes en charge de la lutte contre l'habitat indigne dans les ARS, ou le commissaire à la lutte contre la pauvreté, qui disposent eux-mêmes d'un réseau d'acteurs avec lequel des passerelles peuvent exister.

Un canevas général des partenariats envisageable pourrait être construit à un niveau national par les équipes de Cler solutions en lien avec des représentants des territoires Slime.

Recommandation 4.2 : Capitaliser sur l'existant pour valoriser l'expertise et faire circuler les savoirs

Capitaliser sur l'existant pour valoriser l'expertise et faire circuler les savoirs. En parallèle des actions d'outillage qui peuvent être portées par Cler solutions, les acteurs disposent de leviers pour améliorer et homogénéiser leurs pratiques. Nous identifions ainsi deux leviers mobilisables :

- **La systématisation d'observations en visites** aux partenaires pour donner à voir le déploiement du Slime et rendre visible ses apports pour les ménages sur l'instant. Le but de ces observations serait de donner à voir la pratique quotidienne du Slime.

- **L'identification d'axes de partages d'expériences** avec les partenaires et prescripteurs. A ce stade sont identifiés et remontés essentiellement des sujets autour des orientations positives, des résultats concrets de visites, de rénovations éventuelles. Le but de ces partages peut être par exemple des témoignages de ménages accompagnés, de présentation d'orientations très réussies, d'autres moins pour donner à voir ce que l'on peut attendre de l'accompagnement proposé par le Slime.

5. Asseoir cette plateforme sur une logique de « récits territoriaux » construits localement par les différents acteurs

L'accent mis sur les aspects administratifs et quantitatifs lors des phases de candidature a représenté un des points d'amélioration potentiel. Il pourrait être utile de mobiliser ces temps pour co-construire un discours plus fédérateur pour les différents acteurs et dont l'établissement peut contribuer à faire émerger des solutions innovantes ou permettre d'identifier des synergies opérationnelles complémentaires.

Recommandation 5.1 : Construire une vision de la collectivité et des partenaires historiques sur l'action de lutte contre la précarité énergétique

Beaucoup de collectivités entrent dans le dispositif par le constat empirique d'un besoin notable existant sur territoire. Dès lors l'entrée dans le programme se fait souvent autour d'enjeu pragmatique qui, d'après beaucoup de collectivités interrogées, manque parfois de vision globale. Cette logique de proposition de récit territorial est d'inciter les acteurs du territoire à prendre le temps de projection autour de questions prospectives : « Comment se chaufferont les habitants du territoire dans 5 ans ? Comment s'adaptent-ils à la chaleur dans un contexte de réchauffement climatique ? » par exemple. Ces questions dépassent le cadre strict du Slime, mais semblent être de nature à engager une dynamique autour de ces enjeux de précarités énergétiques et d'inventer les actions innovantes pour la suite.

Ce travail aurait vocation à être libre dans la forme (ateliers avec les partenaires, appels à contributions, panel citoyen, etc.) et adapté aux moyens et aux capacités de chaque territoire. Néanmoins, au vu de l'ADN du Slime et de Cler solutions, il est indispensable qu'il soit collaboratif et qu'il associe à minima les partenaires opérationnels envisagés. De même la temporalité peut être adaptée, mais le proposer systématiquement lors des candidatures et ou des renouvellements du programme permettrait de lancer une dynamique qui engage les acteurs du territoire et les élus, ce qui pourrait conforter leur engagement dans le programme.

Recommandation 5.2 : Partager largement ce récit et l'enrichir des contributions

Une fois le récit construit, il peut toujours être enrichit. Nous proposons que ce récit soit intégré parmi les éléments qui sont mobilisés pour nouer les partenariats (par exemple sous forme de charte, ou simplement comme une annexe). Mais au-delà de constituer une base, il peut être proposé aux différents partenaires d'actualiser ce document à intervalles réguliers pour entretenir la dynamique collective et maintenir l'engagement de chacun dans ce travail.

Et plus largement ces récits territoriaux peuvent constituer un point d'appui pour les partages d'expériences ou la circulation horizontale entre les Slime locaux, par exemple si des journées régionales voient le jour à l'avenir.



19, villa Croix-Nivert - 75015 Paris – Tél. : 01 80 05 16 05

www.planetepublique.fr